



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.01
Objet	: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/03/2026

Annexe : procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/03/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité l'approbation du PV corrigé.

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 3

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, MARTIN Jean-Philippe, PEDEL Jérémy, MAILLARD Caroline, POITAU Guislain, LEJAL Sandra, LOZÉ Patrice, COTTÉ Fabienne, COUVIGNOU Thierry, PERRIN Pascal, MACAUX Elisabeth, GUILLEMET Philippe.

Absent : pour le point 1 installation des conseillers municipaux : Elisabeth MACAUX

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	16/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	27/03/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Jérémy PEDEL

Vanessa PIEL, Maire, ouvre la séance à 19h00.
Absence de Elisabeth MACAUX.

Ordre du jour

1. Installation des Conseillers Municipaux
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'Adjoints
4. Election des Adjoints
5. Indemnité des maire, adjoints et conseillers délégués
6. Délégations du conseil municipal consenties au Maire
7. Lecture de la charte de l'élu local
8. Approbation du procès-verbal du conseil du 16/02/2026
9. Approbation du règlement intérieur

1. Installation des Conseillers Municipaux

Installation des conseillers municipaux par Vanessa PIEL, Maire sortante.

Désignation du secrétaire de séance : Jérémy PEDEL

Attente de 5 minutes pour permettre à Elisabeth MACAUX d'arriver avant le vote et le déroulé de l'ordre du jour.

Présidence de l'assemblée gérée par Hugues DE FINANCE, doyen de l'assemblée, pour l'élection du Maire.
Arrivée d'Elisabeth MACAUX.

2. Election du Maire

Appel des conseillers : tous les conseillers sont présents.

Les candidats à l'élection du Maire sont :

- Vanessa PIEL
- Pascal PERRIN

Monsieur PERRIN n'ayant pas de bulletin, des bulletins sont préparés pour monsieur PERRIN.

Les assesseurs désignés sont : Caroline MAILLARD et Elisabeth MACAUX

Le nombre d'enveloppes de vote comptées à la sortie de l'urne est au nombre de 15.

Les voix obtenues sont réparties comme suit :

Votant : 15, Abstention : 0, Nul : 0, Blanc : 0, Majorité absolue : 8

- Vanessa PIEL : 12
- Pascal PERRIN : 3

Vanessa PIEL est proclamée élue Maire.

3. Fixation du nombre d'Adjoints

Il est proposé au conseil municipal de voter pour 3 postes d'adjoint.

Vanessa PIEL explique qu'elle souhaite limiter le nombre d'adjoint à trois pour permettre de verser des indemnités à deux conseillers qui seront « délégués » et qui sont très investis dans la gestion des affaires de la commune sans que cela ne pèse davantage sur le budget.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

4. Election des Adjoints

Les candidatures sont au nombre de 2 listes :

- Portée par Estelle BERTEE : Estelle BERTEE, Hugues DE FINANCE, Laëtitia SALINGROD
- Portée par Pascal PERRIN : Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX, Philippe GUILLEMET

Monsieur PERRIN n'ayant pas de bulletin, des bulletins sont préparés.

Les voix obtenues sont réparties comme suit :

Votant : 15, Abstention : 0, Nul : 0, Blanc : 0, Majorité absolue : 8

- Portée par Estelle BERTEE : 12
- Portée par Pascal PERRIN : 3

5. Indemnité des maire, adjoints et conseillers délégués

Vanessa PIEL présente les taux proposés au vote suivant (suivis des montants à titre indicatifs) :

	Taux	Montant individuel	Montant global
Indemnité brute mensuelle du maire	40.00%	1 644.21 €	1 644.21 €
Indemnité brute mensuelle des adjoints au maire	15.00%	616.58 €	1 849.74 €
Indemnité brute mensuelle des conseillers	7.3 %	300.07 €	600.14 €
			4 094.08 €

Vanessa PIEL rappelle la continuité de l'évolution à la baisse du taux d'indemnisation du Maire au profit de l'équipe depuis son arrivée en 2023. Le taux du Maire précédent de 46.4 % (ne consommant déjà pas l'intégralité de l'enveloppe utilisable) est passé à 45.6 % lors de l'élection de Vanessa PIEL en 2023 et est désormais proposé à 40 %.

Vanessa PIEL confirme à Philippe GUILLEMET que les indemnités sont soumises à cotisation, il convient d'ajouter 8% au montant brut pour connaître le coût chargé pour la commune.

Elle souligne l'évolution à la baisse des indemnités du maire et des adjoints pour indemniser les élus délégués. Chacun participant à l'effort financier de réduction des dépenses.

Ces indemnités sont assujetties à des cotisations salariales et patronales.

Ces indemnités ne sont pas soumises au paiement de l'impôt sur le revenu compte-tenu de la déduction pour frais d'emploi.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité.

6. Délégations du conseil municipal consenties au Maire

Il est proposé au conseil municipal de consentir les délégations suivantes au Maire :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT à ce jour ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- accepter les indemnités de sinistre
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile.

Philippe GUILLEMET demande si le montant de 20 000 € correspond aux dépenses courantes et souligne que le montant de la ligne de trésorerie de 200 000 € est élevé. Ces questions visent à apporter des précisions auprès des nouveaux élus et du public sur l'utilité de ce montant important, et à savoir s'il était voté pour tout le mandat.

Vanessa PIEL confirme que ce sont les mêmes délégations que ce qui se faisait auparavant. Ces délégations permettent de fonctionner sans avoir à convoquer un conseil municipal à chaque signature de devis et fl

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité.

7. Lecture de la charte de l'élu local

Le conseil municipal étant installé, la Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

8. Approbation du procès-verbal du conseil du 16/02/2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 16/02/2026 est présenté au vote.

Pascal PERRIN demande comment faire pour justifier le refus d'approuver un procès-verbal et demande comment cela se passe.

Vanessa PIEL précise que le procès-verbal est envoyé à l'issu de la séance à l'ensemble des élus. Il convient de faire part de ses éventuelles demandes de correction avant le conseil municipal suivant, de manière à les faire intégrer avant le vote d'approbation du procès-verbal du conseil suivant. Elle rappelle que l'objectif du procès-verbal est de faire état des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion. Il ne sera pas possible d'ajouter des pensées ou arguments qui n'ont pas été prononcés lors de la séance du conseil.

Pascal PERRIN fait savoir qu'il souhaite ne pas approuver un procès-verbal d'une réunion à laquelle il n'a pas participé. Ainsi en est-il de Philippe GUILLEMET et d'Elisabeth MACAUX.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à la majorité absolue l'approbation du conseil municipal.

Vote > Pour : 11 ; Absentions : 4 (Patrice LOZE, Philippe GUILLEMET, Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX) ; Contre : 0

9. Approbation du règlement intérieur

Vanessa PIEL propose de reporter le point concernant le règlement intérieur afin d'y apporter quelques modifications et de prendre en compte les éventuelles remarques de l'équipe de Pascal PERRIN.

Philippe GUILLEMET demande que le travail se fasse communément. Ce qui est bien entendu.

Le point est reporté.

Vanessa PIEL demande aux conseillers qui souhaitent déjà faire part de leur demande de correction de les soumettre à l'assemblée.

Elisabeth MACAUX liste les modifications souhaitées

Article 6 : le nombre de publication est passé à 2 mais paraît toujours au nombre d'un dans le règlement.

Pascal PERRIN demande s'il est possible, au sujet du délai de dépôt de leur publication dans le magazine, d'évoquer une durée plutôt qu'une date pour les dates de fin de corrections.

Estelle BERTEE répond par la négative car ces dates sont fixes nécessairement et liées à l'impression. Elles ne sont pas censées être fluctuantes pour astreindre chacun à se tenir à cette date sans qu'elle puisse être remise en question à chaque publication.

Article 8 : la formulation n'est pas correcte, il semble y avoir des mots en trop.

A corriger.

Avant de passer aux questions diverses, Vanessa PIEL interpelle l'assemblée.

« Nous sommes maintenant tous élus, élus de la majorité comme de la minorité, les achérois nous ont accordé leur confiance et nous devons travailler ensemble, de façon constructive, dans l'intérêt collectif du village.

La campagne électorale et le lot de médisance qui l'accompagnent sont derrière nous. Il serait judicieux désormais de travailler dans un esprit de bienveillance, de respect et d'échanges direct. Nous serons certainement en désaccord sur certaines décisions mais les échanges doivent rester corrects et respectueux. Nous sommes là pour travailler dans l'intérêt des Achérois et du village, et en cela nous sommes tous d'accord. »

Philippe GUILLEMET approuve le climat serein et constructif.

Pascale PERRIN demande une suppression de la publication dans laquelle la mairie le rep sur le personnel.

Estelle BERTEE rappelle que la publication a été faite à la demande des agents. Pascal PERRIN retourne qu'il n'est pas d'accord avec ça. Ce ne serait pas ce que les agents lui auraient dit.

Vanessa PIEL propose que chaque liste retire les publications inappropriées publiées pendant la campagne des deux listes.

Questions diverses

Salon des arts

Estelle BERTEE questionne sur le souhait des élus de l'opposition de participer à l'organisation du salon des arts qui aura lieu le week-end des 28 et 29 mars 2026. Le tableau des permanences a été envoyé à chaque élu.

Pascal PERRIN déplore de n'avoir pas été destinataire du mail. Il a été envoyé sur la mauvaise adresse mail, pas sur celle de Pascal PERRIN mais celle de Philippe GUILLEMET.

Estelle BERTEE précise qu'il y a peut-être eu une erreur dans l'adresse car il lui a bien été envoyé et que l'essentiel est que la liste ait bien eu l'information.

Elisabeth MACAUX ne souhaite pas participer aux projets pour lesquels elle n'a pas participé à l'organisation.

Idem pour Pascal PERRIN et Philippe GUILLEMET qui précise qu'il est absent à ces dates.

Pascal PERRIN demande s'il est possible d'organiser une visite des locaux de la commune pour connaître de quoi on parle dans les projets futurs.

Vanessa PIEL précise que cela est bien entendu prévu et valable pour l'ensemble des nouveaux élus.

Philippe GUILLEMET demande ce qui est prévu en termes de formation des élus, notamment sur l'aspect finances.

Vanessa PIEL acquiesce, c'est prévu pour tous.

Estelle BERTEE précise qu'un point sera à faire également sur le fonctionnement de l'équipe.

Hugues DE FINANCE remercie le conseil de la confiance qui lui accordée en le nommant adjoint.

Banquet des aînés du 12/04/2026

Sandra LEJAL demande aux membres de l'opposition s'ils souhaitent être présent ou pas à cette manifestation étant donné qu'ils n'ont pas participé à l'organisation.

Philippe GUILLEMET indique qu'il sera présent, de même que Pascal PERRIN et Elisabeth MACAUX.

Sandra LEJAL souligne l'incohérence des propos et positionnements en rapport au refus de participer au salon des arts précédemment.

Les intéressés précisent qu'ils participeront pour les anciens.

Estelle BERTEE demande à Pascal PERRIN et son équipe de bien vouloir fournir par mail les éléments de modifications du règlement souhaité, avant la date de travail arrêtée au 03 avril.

Prochaines réunions :

03/04/2026 19h : Commission finances et répartition des commissions + règlement intérieur

17/04/2026 19h : Conseil municipal (vote du budget et autres points)

Mercredi soir 19h : rue du Closeau Présentation du projet d'aménagement du trottoir aux riverains

Les convocations seront envoyées dans les jours à venir.

La séance est close à 19h59.

Le Secrétaire de séance,

Jérémy PEDEL

La Maire,

Vanessa PIEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Commune d'ACHERES LA FORET (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21770001200016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	53
D2 - Recettes de fonctionnement	57

III - Etats financiers

A - Bilan	59
B - Compte de résultat	63
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	65
D - Balance des comptes	66

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	82
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	84
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	86

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	88
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	89
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	93
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	95
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	96
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	98
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	99
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	100
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	101
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	102
B3 - Etat des provisions	103
B4.1 - Etat synthétique des engagements donnés	105
B4.2 - Etat synthétique des engagements reçus	106
B4.3 - Etat des emprunts garantis	107
B4.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	108
B4.5 - Etat des contrats de crédit-bail	109
B4.6 - Etat des marchés de partenariat	110
B4.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	111
B4.8 - Autres engagements donnés	112
B4.9 - Autres engagements reçus	113
B5 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	114
B6 - Etat du personnel	115



B7 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	119
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	120
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	121
C2.1 - Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	123
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	124
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	125
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	126

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	127
D2 - Actions de formation des élus	128
D3.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	129
D3.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	130
D4.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	131
D4.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	132
E - État des Contrôles du Compte Financier	133

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	134
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	1 215

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	707,15
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	854,36
3 Dépenses d'équipement brut / population	141,17
4 Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5 DGF / population	49,42

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,98 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,04 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	17,23 %
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	11,96 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	435 166,78	871 988,25	1 307 155,03
	Recettes réalisées (1)	B	353 431,59	1 038 044,56	1 391 476,15
	Restes à réaliser	C	31 932,80	0,00	31 932,80
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	272 840,87	1 127 001,39	1 399 842,26
	Dépenses réalisées (1)	E	226 221,85	859 182,10	1 085 403,95
	Restes à réaliser	F	35 190,00	0,00	35 190,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	127 209,74	178 862,46	306 072,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	27 109,11	255 013,14	282 122,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	154 318,85	433 875,60	588 194,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 257,20	0,00	-3 257,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	151 061,65	433 875,60	584 937,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****BZ**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	27 109,11	0,00	127 209,74	0,00	154 318,85
Fonctionnement	555 013,14	300 000,00	178 862,46	0,00	433 875,60
TOTAL I	582 122,25	300 000,00	306 072,20	0,00	588 194,45
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	582 122,25	300 000,00	306 072,20	0,00	588 194,45

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 35 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 274,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 916,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 31 932,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	31 932,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	5 276,79
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-485,59
Autres immobilisations incorporelles	61,05	Réserves	4 818,27
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	255,01
Terrains	474,78	Résultat de l'exercice	178,86
Constructions	4 759,92	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1 747,94
Réseaux et installations de voirie	1 544,40	TOTAL FONDS PROPRES (I)	11 791,28
Réseaux divers	892,29	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	197,04	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	378,00	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	349,40
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	3 244,77	Dettes financières et autres emprunts	1,66
Immobilisations financières (nettes)	50,10	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	351,06
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 602,33	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,13
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	8,58
Créances	23,22	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	16,71
Trésorerie	533,83	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	557,06	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	367,77
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,33
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 159,39	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 159,39

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	67,35	88,54
Participations	3,61	35,44
Compensations, autres attributions et autres participations	9,84	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	790,12	778,58
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	114,90	116,33
Produits des cessions d'actifs	0,00	39,15
Autres produits de gestion	35,49	26,67
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	38,54
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	1 021,32	1 123,26
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	307,88	290,18
Charges de personnel	419,71	377,47
Indemnités des élus (et membres du CESR)	46,93	47,49
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,24	1,90
Impôts et taxes	9,85	11,87
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1,32	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	77,69
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	785,93	806,60

Envoyé en préfecture le 24/04/2026		Exercice 2025
Reçu en préfecture le 24/04/2026		
Publié le		Berser Levrault
ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF		

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	18,69	22,87
Autres charges	34,61	27,09
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	53,30	49,96
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	182,09	266,70
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,94	0,91
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	4,17	4,85
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-3,23	-3,93
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	178,86	262,76

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		37,50	0,00	785 453,00
TFPNB		54,15	0,00	33 088,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		10,32	0,00	44 065,00
TOTAL			862 606,00	2,69

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 900,00	4 665,60	27,61	5 274,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 686,22	166 301,60	82,87	29 916,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 586,22	170 967,20	78,57	35 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	54 695,79	54 695,79	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		54 695,79	54 695,79	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	558,86	558,86	100,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		272 840,87	226 221,85	82,91	35 190,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		272 840,87	226 221,85	82,91	35 190,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		272 840,87	226 221,85		35 190,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	33 194,80	1 106,49	31 932,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	332 000,00	319 677,93	96,29	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	558,86	558,86	100,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		335 558,86	353 431,59	105,33	31 932,80
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	99 607,92			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		99 607,92	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		435 166,78	353 431,59	81,22	31 932,80
001 Solde d'exécution positif reporté		27 109,11			
Total des recettes de la section d'investissement		462 275,89	353 431,59		31 932,80

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	417 017,59	308 746,98	0,00	308 746,98	74,04	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	459 730,00	429 402,90	0,00	429 402,90	93,40	0,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	15 080,00	0,00	15 080,00	94,25	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	129 157,46	100 463,80	0,00	100 463,80	77,78	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 021 905,05	853 693,68	0,00	853 693,68	83,54	0,00
66	Charges financières	4 166,81	4 166,81	0,00	4 166,81	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 321,61	1 321,61	0,00	1 321,61	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 027 393,47	859 182,10	0,00	859 182,10	83,63	0,00
023	Virement à la section d'investissement	99 607,92					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		99 607,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 127 001,39	859 182,10	0,00	859 182,10	76,24	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 127 001,39	859 182,10	0,00	859 182,10		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	703,90	0,00	703,90	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 735,25	114 901,43	0,00	114 901,43	304,49	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	54 126,00	78 129,39	0,00	78 129,39	144,35	0,00
731	Fiscalité locale	672 000,00	727 073,00	0,00	727 073,00	108,20	0,00
74	Dotations et participations	90 400,00	80 802,69	0,00	80 802,69	89,38	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 727,00	29 844,66	0,00	29 844,66	168,36	0,00
Total des recettes de gestion des services		871 988,25	1 031 455,07	0,00	1 031 455,07	118,29	0,00
76	Produits financiers	0,00	940,56	0,00	940,56	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		871 988,25	1 038 044,56	0,00	1 038 044,56	119,04	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		871 988,25	1 038 044,56	0,00	1 038 044,56	119,04	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		255 013,14					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 127 001,39	1 038 044,56	0,00	1 038 044,56		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2051	Concessions et droits similaires	0,00	4 665,60	0,00	4 665,60	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 900,00	4 665,60	0,00	4 665,60	12 234,40
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	69 822,54	0,00	69 822,54	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	65 180,23	10 259,38	54 920,85	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	11 662,54	0,00	11 662,54	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	1 543,55	0,00	1 543,55	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	2 074,25	0,00	2 074,25	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	9 213,89	0,00	9 213,89	0,00
2188	Autres	0,00	17 063,98	0,00	17 063,98	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	200 686,22	176 560,98	10 259,38	166 301,60	34 384,62
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 586,22	181 226,58	10 259,38	170 967,20	46 619,02
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	54 695,79	0,00	54 695,79	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	54 695,79	54 695,79	0,00	54 695,79	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses financières		54 695,79	54 695,79	0,00	54 695,79	0,00
454102	Opération pour compte tiers n° 454102	558,86	558,86	0,00	558,86	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	558,86	558,86	0,00	558,86	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		272 840,87	236 481,23	10 259,38	226 221,85	46 619,02
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		272 840,87	236 481,23	10 259,38	226 221,85	46 619,02
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		272 840,87	236 481,23	10 259,38	226 221,85	46 619,02

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13258	Autres groupements	0,00	24 388,80	0,00	24 388,80	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	8 806,00	0,00	8 806,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	3 000,00	33 194,80	0,00	33 194,80	-30 194,80
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	9 158,09	0,00	9 158,09	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	10 519,84	0,00	10 519,84	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	332 000,00	319 677,93	0,00	319 677,93	12 322,07
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454202	Opération pour compte tiers n° 454202	558,86	558,86	0,00	558,86	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	558,86	558,86	0,00	558,86	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		335 558,86	353 431,59	0,00	353 431,59	-17 872,73
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	99 607,92	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre en investissement</i>		99 607,92	0,00	0,00	0,00	99 607,92
Total des recettes d'investissement de l'exercice		435 166,78	353 431,59	0,00	353 431,59	81 735,19
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		27 109,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		462 275,89	353 431,59	0,00	353 431,59	108 844,30

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10(1)
LIBELLE : RENOVATION ANCIEN CHATEAU D'EAU**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	540,46
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	540,46
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	540,46
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	540,46

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21(1)
LIBELLE : CONTRAT TRIENNAL**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	116 685,89
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	116 685,89
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	116 685,89
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	D	48 833,36
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00		48 833,36
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00		497,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00		48 336,36
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-67 852,53

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22(1)
LIBELLE : BIBLIOTHEQUE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 390,95
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390,95
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	246,38
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		0,00	1 144,57
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	650,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-740,95

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23(1)
LIBELLE : SALLES COMMUNALES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	11 688,19
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 688,19
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	4 927,65
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	6 760,54
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00 c	0,00	0,00	0,00 d	1 854,05	
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 854,05	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	1 854,05	
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-9 834,14

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24(1)
LIBELLE : ECOLE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	259 588,85
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	259 588,85
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00		0,00	24 424,01
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	205 861,19
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	7 297,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00		0,00	1 945,39
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	20 061,26
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00 c	0,00	0,00	0,00 D	69 832,56
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	69 832,56
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	31 172,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	25 193,18
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	13 467,38
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-189 756,29

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25(1)
LIBELLE : MAIRIE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	179 684,11
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	34 527,65
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	34 527,65
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	145 156,46
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	84 603,54
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	18 759,29
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	4 075,74
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		0,00	26 721,18
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00		0,00	1 187,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	9 808,79
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	11 674,37
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 674,37
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	11 674,37
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	D - B
	0,00	-168 009,74

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26(1)
LIBELLE : CIMETIERE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	78 402,24
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	78 402,24
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	78 063,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	339,16
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	D - B
	0,00	-78 402,24

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 27(1)
LIBELLE : EGLISE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 576,73
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 576,73
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	1 347 576,73
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	419 345,65
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	319 345,65
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	6 593,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	81 409,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	168 350,15
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	62 993,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	100 000,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-928 231,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 28(1)
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 872,09
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 872,09
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	4 872,09
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	D - B
	0,00	-4 872,09

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 29(1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	183 079,72
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	183 079,72
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		0,00	183 079,72
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	D - B
	0,00	-183 079,72

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30(1)
LIBELLE : COMMERCE DE PROXIMITE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,68
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,68
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00		0,00	1 075,68
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 92 211,01
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	92 211,01
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	57 664,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	30 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	4 547,01
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	91 135,33

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31(1)
LIBELLE : VOIES & RESEAUX**

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 312,34
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	437 370,38
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		0,00	241 433,12
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	195 937,26
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	684 941,96
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	323 843,61
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	13 084,80
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	332 486,60
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00		0,00	14 901,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	625,35
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 219 051,06
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	219 051,06
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	115 758,08
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	99 804,44
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	3 488,54
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-903 261,28

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32(1)
LIBELLE : LOCAL TECHNIQUE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 814,61
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 814,61
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	4 597,20
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	1 246,78
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00		0,00	1 970,63
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	4 212,56	
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 212,56	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	4 212,56	
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-3 602,05

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33(1)
LIBELLE : RESEAU EAUX PLUVIALES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	232 993,64
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	232 993,64
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	232 993,64
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	D	28 176,26
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00		28 176,26
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00		12 411,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00		15 765,06
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-204 817,38

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	48 815,12	0,00	48 815,12	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 781,10	0,00	1 781,10	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	45 987,06	0,00	45 987,06	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	1 237,14	0,00	1 237,14	0,00
60621	Combustibles	0,00	9 459,21	0,00	9 459,21	0,00
60622	Carburants	0,00	1 465,84	0,00	1 465,84	0,00
60623	Alimentation	0,00	3 774,96	73,43	3 701,53	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	695,40	0,00	695,40	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 490,23	0,00	3 490,23	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 282,36	0,00	10 282,36	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	4 474,50	0,00	4 474,50	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	2 771,84	0,00	2 771,84	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	5 248,63	0,00	5 248,63	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	399,54	0,00	399,54	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	5 829,23	1 734,18	4 095,05	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	253,38	0,00	253,38	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	22 517,38	58,80	22 458,58	0,00
613	Locations	0,00	23 786,36	0,00	23 786,36	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	10 623,93	1 728,88	8 895,05	0,00
615231	Voiries	0,00	24 774,00	1 218,00	23 556,00	0,00
615232	Réseaux	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	1 041,75	0,00	1 041,75	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	362,10	0,00	362,10	0,00
6156	Maintenance	0,00	13 923,46	0,00	13 923,46	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6161	Multirisques	0,00	6 076,20	0,00	6 076,20	0,00
6168	Autres	0,00	7 004,03	0,00	7 004,03	0,00
617	Études et recherches	0,00	1 690,80	0,00	1 690,80	0,00
618	Divers	0,00	1 090,90	220,00	870,90	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	19 332,00	0,00	19 332,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	24 052,22	0,00	24 052,22	0,00
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	1 841,00	0,00	1 841,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 057,65	0,00	1 057,65	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	6 573,65	0,00	6 573,65	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	1,30	0,00	1,30	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).	0,00	866,00	0,00	866,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	417 017,59	313 780,27	5 033,29	308 746,98	108 270,61
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	8 987,26	0,00	8 987,26	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	194 524,64	0,00	194 524,64	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	99 237,34	0,00	99 237,34	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	107 834,16	0,00	107 834,16	0,00
6470	Autres charges sociales	0,00	15 506,78	0,00	15 506,78	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	3 312,72	0,00	3 312,72	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	459 730,00	429 402,90	0,00	429 402,90	30 327,10
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	16 000,00	15 080,00	0,00	15 080,00	920,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	44 534,23	0,00	44 534,23	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	1 890,15	0,00	1 890,15	0,00
65315	Formation	0,00	449,88	0,00	449,88	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00	50,90	0,00	50,90	0,00
65568	Autres contributions	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00
657358	Autres groupements	0,00	4 704,12	132,42	4 571,70	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	5 657,46	0,00	5 657,46	0,00
65738	Autres établissements publics	0,00	4 320,74	0,00	4 320,74	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00	0,00
65888	Autres	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	129 157,46	100 596,22	132,42	100 463,80	28 693,66
Total des dépenses de gestion des services		1 021 905,05	858 859,39	5 165,71	853 693,68	168 211,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
total chapitre 66	Charges financières	4 166,81	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	1 321,61	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 027 393,47	864 347,81	5 165,71	859 182,10	168 211,37
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	99 607,92	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		99 607,92	0,00	0,00	0,00	99 607,92
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 127 001,39	864 347,81	5 165,71	859 182,10	267 819,29
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 127 001,39	864 347,81	5 165,71	859 182,10	267 819,29

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	621,28	0,00	621,28	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	82,62	0,00	82,62	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	703,90	0,00	703,90	-703,90
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	0,00	11 125,67	0,00	11 125,67	0,00
7034	Droits de péage, droits de passage, droits de pesage, mesurage et jaugeage	0,00	241,00	241,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	99 931,06	55,30	99 875,76	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 735,25	115 197,73	296,30	114 901,43	-77 166,18
73211	Attribution de compensation	0,00	46 126,00	0,00	46 126,00	0,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	0,00	32 003,39	0,00	32 003,39	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	54 126,00	78 129,39	0,00	78 129,39	-24 003,39
73111	Impôts directs locaux	0,00	725 391,00	0,00	725 391,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	1 682,00	0,00	1 682,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	672 000,00	727 073,00	0,00	727 073,00	-55 073,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	60 047,00	21 968,00	38 079,00	0,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	21 968,00	0,00	21 968,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	255,00	0,00	255,00	0,00
744	FCTVA	0,00	7 052,49	0,00	7 052,49	0,00
7478	Autres organismes	0,00	3 612,20	0,00	3 612,20	0,00
748374	Biodiversité et aménités rurales	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	90 400,00	102 770,69	21 968,00	80 802,69	9 597,31

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
752	Revenus des immeubles	0,00	13 613,93	1 991,00	11 622,93	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	51,80	0,00	51,80	0,00
75888	Autres	0,00	18 169,93	0,00	18 169,93	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 727,00	31 835,66	1 991,00	29 844,66	-12 117,66
Total des recettes de gestion des services		871 988,25	1 055 710,37	24 255,30	1 031 455,07	-159 466,82
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,56	0,00	0,56	0,00
7688	Autres	0,00	940,00	0,00	940,00	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	940,56	0,00	940,56	-940,56
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93	-5 648,93
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		871 988,25	1 062 299,86	24 255,30	1 038 044,56	-166 056,31
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		871 988,25	1 062 299,86	24 255,30	1 038 044,56	-166 056,31
002 Résultat de fonctionnement reporté		255 013,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 127 001,39	1 062 299,86	24 255,30	1 038 044,56	88 956,83

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		437 370,38	437 370,38	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		61 046,21	0,00	61 046,21	56 380,61
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		474 777,62	0,00	474 777,62	474 777,62
Constructions		4 785 114,43	25 196,22	4 759 918,21	4 690 095,67
Réseaux et installations de voirie		1 544 401,47	0,00	1 544 401,47	1 489 480,62
Réseaux divers		892 287,57	0,00	892 287,57	892 287,57
Installations techniques, agencements et matériel		197 508,77	473,10	197 035,67	185 373,13
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		392 497,29	14 500,00	377 997,29	348 101,62
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		3 244 765,24	0,00	3 244 765,24	3 244 765,24
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		50 097,44	0,00	50 097,44	50 097,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		12 079 866,42	477 539,70	11 602 326,72	11 431 359,52
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		23 167,02	1 321,61	21 845,41	29 892,65
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		1 379,52	0,00	1 379,52	40 102,24
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		24 546,54	1 321,61	23 224,93	69 994,89
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		533 833,78	0,00	533 833,78	467 301,62
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		533 833,78	0,00	533 833,78	467 301,62
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,07	0,00	0,07	0,07
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		12 638 246,81	478 861,31	12 159 385,50	11 968 656,10

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		1 033 557,38	1 033 557,38
Fonds globalisés		1 933 816,89	1 914 138,96
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		2 309 413,27	2 276 218,47
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-485 587,19	-485 587,19
RÉSERVES		4 818 266,86	4 518 266,86
REPORT A NOUVEAU		255 013,14	292 249,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		178 862,46	262 763,52
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		1 747 938,62	1 747 938,62
TOTAL FONDS PROPRES (I)		11 791 281,43	11 559 546,24
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		349 403,12	404 098,91
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 660,00	1 660,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		351 063,12	405 758,91
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 132,22	1 016,34
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Dettes sur budgets annexes		3 046,29	1 643,54
Autres dettes non financières		5 531,74	303,67
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		16 710,25	2 963,55
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		367 773,37	408 722,46
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		330,70	387,40
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		12 159 385,50	11 968 656,10

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		67 354,49	88 544,57	-21 190,08
Participations		3 612,20	35 441,29	-31 829,09
Compensations, autres attributions et autres participations		9 836,00	0,00	9 836,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		790 122,39	778 582,93	11 539,46
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		114 901,43	116 325,86	-1 424,43
Produits des cessions d'actifs		0,00	39 150,00	-39 150,00
Autres produits de gestion		35 493,59	26 671,66	8 821,93
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	38 540,94	-38 540,94
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 021 320,10	1 123 257,25	-101 937,15
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		307 880,98	290 181,78	17 699,20
Charges de personnel		419 711,74	377 467,46	42 244,28
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>296 453,42</i>	<i>265 659,28</i>	<i>30 794,14</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>123 258,32</i>	<i>111 808,18</i>	<i>11 450,14</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		46 925,16	47 488,12	-562,96
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		241,99	1 901,29	-1 659,30
Impôts et taxes		9 853,26	11 867,39	-2 014,13
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 321,61	0,00	1 321,61
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	77 690,94	-77 690,94
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		785 934,74	806 596,98	-20 662,24
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		18 689,90	22 869,23	-4 179,33
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		4 140,00	3 940,00	200,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		14 549,90	18 929,23	-4 379,33
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		34 606,75	27 093,66	7 513,09
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		53 296,65	49 962,89	3 333,76
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		182 088,71	266 697,38	-84 608,67
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,56	0,58	-0,02
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		940,00	911,00	29,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		940,56	911,58	28,98
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		4 166,81	4 845,44	-678,63
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		4 166,81	4 845,44	-678,63
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-3 226,25	-3 933,86	707,61
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		178 862,46	262 763,52	-83 901,06

III – ÉTATS FINANCIERS**Annexe**

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	1 031 325,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031 325,82	0,00	1 031 325,82
10222	F.C.T.V.A.	0,00	1 212 244,58	0,00	0,00	0,00	9 158,09	0,00	1 221 402,67	0,00	1 221 402,67
10226	Taxe d'aménagement	0,00	264 881,15	0,00	0,00	0,00	10 519,84	0,00	275 400,99	0,00	275 400,99
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	437 013,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 013,23	0,00	437 013,23
	Sous Total compte 1022	0,00	1 914 138,96	0,00	0,00	0,00	19 677,93	0,00	1 933 816,89	0,00	1 933 816,89
10251	Dons et legs en capital	0,00	2 231,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,56	0,00	2 231,56
	Sous Total compte 1025	0,00	2 231,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,56	0,00	2 231,56
	Sous Total compte 102	0,00	2 947 696,34	0,00	0,00	0,00	19 677,93	0,00	2 967 374,27	0,00	2 967 374,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	4 518 266,86	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	4 818 266,86	0,00	4 818 266,86
	Sous Total compte 106	0,00	4 518 266,86	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	4 818 266,86	0,00	4 818 266,86
	Sous Total compte 10	0,00	7 465 963,20	0,00	0,00	0,00	319 677,93	0,00	7 785 641,13	0,00	7 785 641,13
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	292 249,62	300 000,00	262 763,52	0,00	0,00	300 000,00	555 013,14	0,00	255 013,14
	Sous Total compte 11	0,00	292 249,62	300 000,00	262 763,52	0,00	0,00	300 000,00	555 013,14	0,00	255 013,14
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	0,00	262 763,52	262 763,52	0,00	0,00	0,00	262 763,52	262 763,52	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	262 763,52	262 763,52	0,00	0,00	0,00	262 763,52	262 763,52	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	396 473,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 473,77	0,00	396 473,77
1322	Régions	0,00	645 139,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 139,80	0,00	645 139,80
1323	Départements	0,00	864 429,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864 429,49	0,00	864 429,49
13251	GFP de rattachement	0,00	146 781,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 781,14	0,00	146 781,14
13258	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 388,80	0,00	24 388,80	0,00	24 388,80
	Sous Total compte 1325	0,00	146 781,14	0,00	0,00	0,00	24 388,80	0,00	171 169,94	0,00	171 169,94
1328	Autres	0,00	74 604,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 604,40	0,00	74 604,40



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132	0,00	2 127 428,60	0,00	0,00	0,00	24 388,80	0,00	2 151 817,40	0,00	2 151 817,40
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	33 880,70	0,00	0,00	0,00	8 806,00	0,00	42 686,70	0,00	42 686,70
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	2 153,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153,40	0,00	2 153,40
	Sous Total compte 1346	0,00	2 153,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153,40	0,00	2 153,40
	Sous Total compte 134	0,00	36 034,10	0,00	0,00	0,00	8 806,00	0,00	44 840,10	0,00	44 840,10
138	Autres subventions d'investissement non	0,00	112 755,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 755,77	0,00	112 755,77
	Sous Total compte 13	0,00	2 276 218,47	0,00	0,00	0,00	33 194,80	0,00	2 309 413,27	0,00	2 309 413,27
1641	Emprunts en euros	0,00	404 098,91	0,00	0,00	54 695,79	0,00	54 695,79	404 098,91	0,00	349 403,12
	Sous Total compte 164	0,00	404 098,91	0,00	0,00	54 695,79	0,00	54 695,79	404 098,91	0,00	349 403,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660,00	0,00	1 660,00
	Sous Total compte 16	0,00	405 758,91	0,00	0,00	54 695,79	0,00	54 695,79	405 758,91	0,00	351 063,12
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	42 793,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 793,35	0,00	42 793,35	0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	5 423,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 423,46	0,00	5 423,46	0,00
198	Neutralisation des amortissements	437 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 370,38	0,00	437 370,38	0,00
	Sous Total compte 19	485 587,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 587,19	0,00	485 587,19	0,00
	Total classe 1	485 587,19	10 702 953,72	562 763,52	262 763,52	54 695,79	352 872,73	1 103 046,50	11 318 589,97	485 587,19	10 701 130,66
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	8 666,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 666,16	0,00	8 666,16	0,00
204182	Bâtiments et installations	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12	0,00
	Sous Total compte 20418	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12	0,00
	Sous Total compte 2041	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12	0,00
20422	Bâtiments et installations	195 937,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 937,26	0,00	195 937,26	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2042	195 937,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 937,26	0,00	195 937,26	0,00
	Sous Total compte 204	437 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 370,38	0,00	437 370,38	0,00
2051	Concessions et droits similaires	47 714,45	0,00	0,00	0,00	4 665,60	0,00	52 380,05	0,00	52 380,05	0,00
	Sous Total compte 205	47 714,45	0,00	0,00	0,00	4 665,60	0,00	52 380,05	0,00	52 380,05	0,00
	Sous Total compte 20	493 750,99	0,00	0,00	0,00	4 665,60	0,00	498 416,59	0,00	498 416,59	0,00
2111	Terrains nus	35 169,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 169,19	0,00	35 169,19	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	7 359,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 359,87	0,00	7 359,87	0,00
2115	Terrains bâtis	42 180,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 180,30	0,00	42 180,30	0,00
2116	Cimetière	1 225,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 225,82	0,00	1 225,82	0,00
2117	Bois et forêts	629,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629,50	0,00	629,50	0,00
	Sous Total compte 211	86 564,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 564,68	0,00	86 564,68	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	388 212,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388 212,94	0,00	388 212,94	0,00
2131	Bâtiments publics	3 748 993,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 748 993,06	0,00	3 748 993,06	0,00
2135	Installations générales, agencements, am	668 755,35	0,00	0,00	0,00	69 822,54	0,00	738 577,89	0,00	738 577,89	0,00
2138	Autres constructions	297 543,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 543,48	0,00	297 543,48	0,00
	Sous Total compte 213	4 715 291,89	0,00	0,00	0,00	69 822,54	0,00	4 785 114,43	0,00	4 785 114,43	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 448 297,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 297,10	0,00	1 448 297,10	0,00
2152	Installations de voirie	41 183,52	0,00	0,00	0,00	65 180,23	10 259,38	106 363,75	10 259,38	96 104,37	0,00
21538	Autres réseaux	892 287,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	892 287,57	0,00	892 287,57	0,00
	Sous Total compte 2153	892 287,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	892 287,57	0,00	892 287,57	0,00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de d	48 900,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 900,85	0,00	48 900,85	0,00
2157	Matériel et outillage technique	116 827,56	0,00	0,00	0,00	11 662,54	0,00	128 490,10	0,00	128 490,10	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres installations, matériel et outill	20 117,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 117,82	0,00	20 117,82	0,00
	Sous Total compte 215	2 567 614,42	0,00	0,00	0,00	76 842,77	10 259,38	2 644 457,19	10 259,38	2 634 197,81	0,00
21621	Biens sous-jacents	4 348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 348,80	0,00	4 348,80	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	4 075,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 075,74	0,00	4 075,74	0,00
	Sous Total compte 2162	8 424,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 424,54	0,00	8 424,54	0,00
	Sous Total compte 216	8 424,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 424,54	0,00	8 424,54	0,00
2181	Installations générales, agencements et	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543,55	0,00	1 543,55	0,00	1 543,55	0,00
2182	Matériel de transport	12 395,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 395,32	0,00	12 395,32	0,00
2183	Matériel informatique	46 962,24	0,00	0,00	0,00	2 074,25	0,00	49 036,49	0,00	49 036,49	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	78 682,47	0,00	0,00	0,00	9 213,89	0,00	87 896,36	0,00	87 896,36	0,00
2188	Autres	216 137,05	0,00	0,00	0,00	17 063,98	0,00	233 201,03	0,00	233 201,03	0,00
	Sous Total compte 218	354 177,08	0,00	0,00	0,00	29 895,67	0,00	384 072,75	0,00	384 072,75	0,00
	Sous Total compte 21	8 120 285,55	0,00	0,00	0,00	176 560,98	10 259,38	8 296 846,53	10 259,38	8 286 587,15	0,00
242	Mises à disposition dans le cadre du tra	3 244 765,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 244 765,24	0,00	3 244 765,24	0,00
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	1 747 938,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747 938,62	0,00	1 747 938,62
	Sous Total compte 249	0,00	1 747 938,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747 938,62	0,00	1 747 938,62
	Sous Total compte 24	3 244 765,24	1 747 938,62	0,00	0,00	0,00	0,00	3 244 765,24	1 747 938,62	1 496 826,62	0,00
266	Autres formes de participation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
	Sous Total compte 26	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	18,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,29	0,00	18,29	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 402,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402,53	0,00	1 402,53	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27688	Intérêts courus sur créances diverses	48 176,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 176,62	0,00	48 176,62	0,00
	Sous Total compte 2768	48 176,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 176,62	0,00	48 176,62	0,00
	Sous Total compte 276	48 176,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 176,62	0,00	48 176,62	0,00
	Sous Total compte 27	49 597,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 597,44	0,00	49 597,44	0,00
2804182	Bâtiments et installations	0,00	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12
	Sous Total compte 280418	0,00	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12
	Sous Total compte 28041	0,00	241 433,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 433,12	0,00	241 433,12
280422	Bâtiments et installations	0,00	195 937,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 937,26	0,00	195 937,26
	Sous Total compte 28042	0,00	195 937,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 937,26	0,00	195 937,26
	Sous Total compte 2804	0,00	437 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 370,38	0,00	437 370,38
	Sous Total compte 280	0,00	437 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 370,38	0,00	437 370,38
28138	Autres constructions	0,00	25 196,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 196,22	0,00	25 196,22
	Sous Total compte 2813	0,00	25 196,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 196,22	0,00	25 196,22
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	473,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473,10	0,00	473,10
	Sous Total compte 2815	0,00	473,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473,10	0,00	473,10
28188	Autres	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	14 500,00
	Sous Total compte 2818	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	14 500,00
	Sous Total compte 281	0,00	40 169,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 169,32	0,00	40 169,32
	Sous Total compte 28	0,00	477 539,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 539,70	0,00	477 539,70
	Total classe 2	11 908 899,22	2 225 478,32	0,00	0,00	181 226,58	10 259,38	12 090 125,80	2 235 737,70	12 079 866,42	2 225 478,32
4011	Fournisseurs	0,00	1 016,34	281 575,96	288 691,84	0,00	0,00	281 575,96	289 708,18	0,00	8 132,22
	Sous Total compte 401	0,00	1 016,34	281 575,96	288 691,84	0,00	0,00	281 575,96	289 708,18	0,00	8 132,22



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	181 785,44	181 785,44	0,00	0,00	181 785,44	181 785,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	181 785,44	181 785,44	0,00	0,00	181 785,44	181 785,44	0,00	0,00
	Sous Total compte 40	0,00	1 016,34	463 361,40	470 477,28	0,00	0,00	463 361,40	471 493,62	0,00	8 132,22
411	Redevables	23 555,43	0,00	111 797,73	123 235,10	0,00	0,00	135 353,16	123 235,10	12 118,06	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	100,00	0,00	8 203,93	3 771,33	0,00	0,00	8 303,93	3 771,33	4 532,60	0,00
4161	Créances douteuses	6 237,22	0,00	548,50	269,36	0,00	0,00	6 785,72	269,36	6 516,36	0,00
	Sous Total compte 416	6 237,22	0,00	548,50	269,36	0,00	0,00	6 785,72	269,36	6 516,36	0,00
	Sous Total compte 41	29 892,65	0,00	120 550,16	127 275,79	0,00	0,00	150 442,81	127 275,79	23 167,02	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	234 540,84	234 540,84	0,00	0,00	234 540,84	234 540,84	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	234 540,84	234 540,84	0,00	0,00	234 540,84	234 540,84	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	95 611,51	95 611,51	0,00	0,00	95 611,51	95 611,51	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	78 041,72	78 041,72	0,00	0,00	78 041,72	78 041,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	173 653,23	173 653,23	0,00	0,00	173 653,23	173 653,23	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	5 895,86	5 895,86	0,00	0,00	5 895,86	5 895,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	5 895,86	5 895,86	0,00	0,00	5 895,86	5 895,86	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	0,00	0,00	206,27	206,27	0,00	0,00	206,27	206,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	0,00	206,27	206,27	0,00	0,00	206,27	206,27	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	0,00	11 310,00	11 310,00	0,00	0,00	11 310,00	11 310,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	11 310,00	11 310,00	0,00	0,00	11 310,00	11 310,00	0,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	4 704,12	4 704,12	0,00	0,00	4 704,12	4 704,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	4 704,12	4 704,12	0,00	0,00	4 704,12	4 704,12	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4437	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	5 657,46	10 029,10	0,00	0,00	5 657,46	10 029,10	0,00	4 371,64
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	5 657,46	10 029,10	0,00	0,00	5 657,46	10 029,10	0,00	4 371,64
	Sous Total compte 443	0,00	200,00	22 077,85	26 249,49	0,00	0,00	22 077,85	26 449,49	0,00	4 371,64
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	6 007,13	6 007,13	0,00	0,00	6 007,13	6 007,13	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	0,00	200,00	33 980,84	38 152,48	0,00	0,00	33 980,84	38 352,48	0,00	4 371,64
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	1 643,54	4 254,71	5 657,46	0,00	0,00	4 254,71	7 301,00	0,00	3 046,29
	Sous Total compte 451	0,00	1 643,54	4 254,71	5 657,46	0,00	0,00	4 254,71	7 301,00	0,00	3 046,29
454102	Dépenses	0,00	0,00	0,00	558,86	558,86	0,00	558,86	558,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 4541	0,00	0,00	0,00	558,86	558,86	0,00	558,86	558,86	0,00	0,00
454202	recettes	0,00	0,00	558,86	0,00	0,00	558,86	558,86	558,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 4542	0,00	0,00	558,86	0,00	0,00	558,86	558,86	558,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 454	0,00	0,00	558,86	558,86	558,86	558,86	1 117,72	1 117,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 45	0,00	1 643,54	4 813,57	6 216,32	558,86	558,86	5 372,43	8 418,72	0,00	3 046,29
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	39 150,00	0,00	0,00	39 150,00	0,00	0,00	39 150,00	39 150,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	39 150,00	0,00	0,00	39 150,00	0,00	0,00	39 150,00	39 150,00	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	103,67	559,16	595,59	0,00	0,00	559,16	699,26	0,00	140,10
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	105 589,68	106 609,68	0,00	0,00	105 589,68	106 609,68	0,00	1 020,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	105 589,68	106 609,68	0,00	0,00	105 589,68	106 609,68	0,00	1 020,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	658,24	0,00	48 360,80	48 609,32	0,00	0,00	49 019,04	48 609,32	409,72	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	60,00	0,00	909,80	0,00	0,00	0,00	969,80	0,00	969,80	0,00
	Sous Total compte 4672	718,24	0,00	49 270,60	48 609,32	0,00	0,00	49 988,84	48 609,32	1 379,52	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	234,00	0,00	0,00	234,00	0,00	0,00	234,00	234,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4675	234,00	0,00	0,00	234,00	0,00	0,00	234,00	234,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	952,24	0,00	154 860,28	155 453,00	0,00	0,00	155 812,52	155 453,00	359,52	0,00
	Sous Total compte 46	40 102,24	103,67	155 419,44	195 198,59	0,00	0,00	195 521,68	195 302,26	219,42	0,00
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	12 950,00	12 950,00	0,00	0,00	12 950,00	12 950,00	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	11 527,38	11 527,38	0,00	0,00	11 527,38	11 527,38	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	727 073,00	727 073,00	0,00	0,00	727 073,00	727 073,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	79 202,00	79 202,00	0,00	0,00	79 202,00	79 202,00	0,00	0,00
47133	Fonds d'emprunt	0,00	0,00	0,56	0,56	0,00	0,00	0,56	0,56	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	135,87	175 288,89	175 153,02	0,00	0,00	175 288,89	175 288,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	135,87	981 564,45	981 428,58	0,00	0,00	981 564,45	981 564,45	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	161,53	623,44	461,91	0,00	0,00	623,44	623,44	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	21 968,00	21 968,00	0,00	0,00	21 968,00	21 968,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	161,53	22 591,44	22 429,91	0,00	0,00	22 591,44	22 591,44	0,00	0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	9 084,18	9 255,88	0,00	0,00	9 084,18	9 255,88	0,00	171,70
	Sous Total compte 4714	0,00	161,53	31 675,62	31 685,79	0,00	0,00	31 675,62	31 847,32	0,00	171,70
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra	0,00	90,00	90,00	159,00	0,00	0,00	90,00	249,00	0,00	159,00
	Sous Total compte 4717	0,00	90,00	90,00	159,00	0,00	0,00	90,00	249,00	0,00	159,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	3,35	3,35	0,00	0,00	3,35	3,35	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	387,40	1 037 810,80	1 037 754,10	0,00	0,00	1 037 810,80	1 038 141,50	0,00	330,70
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	58 862,60	58 862,60	0,00	0,00	58 862,60	58 862,60	0,00	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	17 518,49	17 518,49	0,00	0,00	17 518,49	17 518,49	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	76 381,09	76 381,09	0,00	0,00	76 381,09	76 381,09	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	4,65	4,65	0,00	0,00	4,65	4,65	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	30,00	30,00	0,00	0,00	30,00	30,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	76 415,74	76 415,74	0,00	0,00	76 415,74	76 415,74	0,00	0,00
4788	Autres comptes transitoires	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00
	Sous Total compte 478	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00
	Sous Total compte 47	0,07	387,40	1 114 226,54	1 114 169,84	0,00	0,00	1 114 226,61	1 114 557,24	0,00	330,63
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61
	Sous Total compte 491	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61
	Sous Total compte 49	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61
	Total classe 4	69 994,96	3 350,95	2 300 546,02	2 361 005,98	558,86	558,86	2 371 099,84	2 364 915,79	24 546,61	18 362,56
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	9 024,18	9 024,18	0,00	0,00	9 024,18	9 024,18	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	9 024,18	9 024,18	0,00	0,00	9 024,18	9 024,18	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	79 623,07	74 091,79	0,00	0,00	79 623,07	74 091,79	5 531,28	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	88 647,25	83 115,97	0,00	0,00	88 647,25	83 115,97	5 531,28	0,00
515	Compte au Trésor	464 301,62	0,00	1 140 561,88	1 079 204,93	0,00	0,00	1 604 863,50	1 079 204,93	525 658,57	0,00
	Sous Total compte 51	464 301,62	0,00	1 229 209,13	1 162 320,90	0,00	0,00	1 693 510,75	1 162 320,90	531 189,85	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	3 000,00	0,00	21,73	377,80	0,00	0,00	3 021,73	377,80	2 643,93	0,00
	Sous Total compte 541	3 000,00	0,00	21,73	377,80	0,00	0,00	3 021,73	377,80	2 643,93	0,00
	Sous Total compte 54	3 000,00	0,00	21,73	377,80	0,00	0,00	3 021,73	377,80	2 643,93	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	6 060,59	6 060,59	0,00	0,00	6 060,59	6 060,59	0,00	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	5 657,46	5 657,46	0,00	0,00	5 657,46	5 657,46	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	11 718,05	11 718,05	0,00	0,00	11 718,05	11 718,05	0,00	0,00
	Total classe 5	467 301,62	0,00	1 240 948,91	1 174 416,75	0,00	0,00	1 708 250,53	1 174 416,75	533 833,78	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	48 815,12	0,00	48 815,12	0,00	48 815,12	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	48 815,12	0,00	48 815,12	0,00	48 815,12	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,10	0,00	1 781,10	0,00	1 781,10	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	45 987,06	0,00	45 987,06	0,00	45 987,06	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 237,14	0,00	1 237,14	0,00	1 237,14	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	49 005,30	0,00	49 005,30	0,00	49 005,30	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 459,21	0,00	9 459,21	0,00	9 459,21	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465,84	0,00	1 465,84	0,00	1 465,84	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 774,96	73,43	3 774,96	73,43	3 701,53	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	695,40	0,00	695,40	0,00	695,40	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	15 395,41	73,43	15 395,41	73,43	15 321,98	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	3 490,23	0,00	3 490,23	0,00	3 490,23	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	10 282,36	0,00	10 282,36	0,00	10 282,36	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	4 474,50	0,00	4 474,50	0,00	4 474,50	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	2 771,84	0,00	2 771,84	0,00	2 771,84	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	21 018,93	0,00	21 018,93	0,00	21 018,93	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	5 248,63	0,00	5 248,63	0,00	5 248,63	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth	0,00	0,00	0,00	0,00	399,54	0,00	399,54	0,00	399,54	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 829,23	1 734,18	5 829,23	1 734,18	4 095,05	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	253,38	0,00	253,38	0,00	253,38	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	97 150,42	1 807,61	97 150,42	1 807,61	95 342,81	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	145 965,54	1 807,61	145 965,54	1 807,61	144 157,93	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	22 517,38	58,80	22 517,38	58,80	22 458,58	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	23 786,36	0,00	23 786,36	0,00	23 786,36	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	10 623,93	1 728,88	10 623,93	1 728,88	8 895,05	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	10 623,93	1 728,88	10 623,93	1 728,88	8 895,05	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	24 774,00	1 218,00	24 774,00	1 218,00	23 556,00	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	25 974,00	1 218,00	25 974,00	1 218,00	24 756,00	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	36 597,93	2 946,88	36 597,93	2 946,88	33 651,05	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,75	0,00	1 041,75	0,00	1 041,75	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	362,10	0,00	362,10	0,00	362,10	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	1 403,85	0,00	1 403,85	0,00	1 403,85	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	13 923,46	0,00	13 923,46	0,00	13 923,46	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	51 925,24	2 946,88	51 925,24	2 946,88	48 978,36	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 076,20	0,00	6 076,20	0,00	6 076,20	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 004,03	0,00	7 004,03	0,00	7 004,03	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	13 080,23	0,00	13 080,23	0,00	13 080,23	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,80	0,00	1 690,80	0,00	1 690,80	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,90	220,00	1 090,90	220,00	870,90	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	114 090,91	3 225,68	114 090,91	3 225,68	110 865,23	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Rémunérations d'intermédiaires et honora	0,00	0,00	0,00	0,00	19 332,00	0,00	19 332,00	0,00	19 332,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publi	0,00	0,00	0,00	0,00	24 052,22	0,00	24 052,22	0,00	24 052,22	0,00
624	Transports de biens et transports collec	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841,00	0,00	1 841,00	0,00	1 841,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057,65	0,00	1 057,65	0,00	1 057,65	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunicat	0,00	0,00	0,00	0,00	6 573,65	0,00	6 573,65	0,00	6 573,65	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	1,30	0,00	1,30	0,00	1,30	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	52 857,82	0,00	52 857,82	0,00	52 857,82	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés su	0,00	0,00	0,00	0,00	8 987,26	0,00	8 987,26	0,00	8 987,26	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	866,00	0,00	866,00	0,00	866,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	9 853,26	0,00	9 853,26	0,00	9 853,26	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	194 524,64	0,00	194 524,64	0,00	194 524,64	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	99 237,34	0,00	99 237,34	0,00	99 237,34	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621,28	0,00	621,28	0,00	621,28
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	293 761,98	621,28	293 761,98	621,28	293 140,70	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoy	0,00	0,00	0,00	0,00	107 834,16	0,00	107 834,16	0,00	107 834,16	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,62	0,00	82,62	0,00	82,62
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	107 834,16	82,62	107 834,16	82,62	107 751,54	0,00
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	15 506,78	0,00	15 506,78	0,00	15 506,78	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	15 506,78	0,00	15 506,78	0,00	15 506,78	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 312,72	0,00	3 312,72	0,00	3 312,72	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	420 415,64	703,90	420 415,64	703,90	419 711,74	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	44 534,23	0,00	44 534,23	0,00	44 534,23	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,15	0,00	1 890,15	0,00	1 890,15	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	449,88	0,00	449,88	0,00	449,88	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de I	0,00	0,00	0,00	0,00	50,90	0,00	50,90	0,00	50,90	0,00
	Sous Total compte 65317	0,00	0,00	0,00	0,00	50,90	0,00	50,90	0,00	50,90	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	46 925,16	0,00	46 925,16	0,00	46 925,16	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	46 925,16	0,00	46 925,16	0,00	46 925,16	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00	34 606,75	0,00
657358	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 704,12	132,42	4 704,12	132,42	4 571,70	0,00
	Sous Total compte 65735	0,00	0,00	0,00	0,00	4 704,12	132,42	4 704,12	132,42	4 571,70	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 657,46	0,00	5 657,46	0,00	5 657,46	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	5 657,46	0,00	5 657,46	0,00	5 657,46	0,00
65738	Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,74	0,00	4 320,74	0,00	4 320,74	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	14 682,32	132,42	14 682,32	132,42	14 549,90	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	18 822,32	132,42	18 822,32	132,42	18 689,90	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00	241,99	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	100 596,22	132,42	100 596,22	132,42	100 463,80	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00	4 166,81	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréc	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00	1 321,61	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	849 267,81	5 869,61	849 267,81	5 869,61	844 102,10	703,90
70311	Concession dans les cimetières (produit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00
7032	Droits de permis de stationnement et de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 125,67	0,00	11 125,67	0,00	11 125,67
7034	Droits de péage, droits de passage, droi	0,00	0,00	0,00	0,00	241,00	241,00	241,00	241,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	241,00	15 266,67	241,00	15 266,67	0,00	15 025,67
7067	Redevances et droits des services péris	0,00	0,00	0,00	0,00	55,30	99 931,06	55,30	99 931,06	0,00	99 875,76
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	55,30	99 931,06	55,30	99 931,06	0,00	99 875,76
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	296,30	115 197,73	296,30	115 197,73	0,00	114 901,43
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725 391,00	0,00	725 391,00	0,00	725 391,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 682,00	0,00	1 682,00	0,00	1 682,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727 073,00	0,00	727 073,00	0,00	727 073,00
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727 073,00	0,00	727 073,00	0,00	727 073,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 126,00	0,00	46 126,00	0,00	46 126,00
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 126,00	0,00	46 126,00	0,00	46 126,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 003,39	0,00	32 003,39	0,00	32 003,39
	Sous Total compte 7322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 003,39	0,00	32 003,39	0,00	32 003,39
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 129,39	0,00	78 129,39	0,00	78 129,39
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00	15 080,00	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00	805 202,39	15 080,00	805 202,39	0,00	790 122,39
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	60 047,00	21 968,00	60 047,00	0,00	38 079,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	0,00	21 968,00	0,00	21 968,00
	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	0,00	21 968,00	0,00	21 968,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	82 015,00	21 968,00	82 015,00	0,00	60 047,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	82 015,00	21 968,00	82 015,00	0,00	60 047,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255,00	0,00	255,00	0,00	255,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 052,49	0,00	7 052,49	0,00	7 052,49
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 612,20	0,00	3 612,20	0,00	3 612,20
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 612,20	0,00	3 612,20	0,00	3 612,20
748374	Biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00
	Sous Total compte 74837	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00	0,00	9 836,00

III – ÉTATS FINANCIERS**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	21 968,00	102 770,69	21 968,00	102 770,69	0,00	80 802,69
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 991,00	13 613,93	1 991,00	13 613,93	0,00	11 622,93
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,80	0,00	51,80	0,00	51,80
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 169,93	0,00	18 169,93	0,00	18 169,93
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 221,73	0,00	18 221,73	0,00	18 221,73
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 221,73	0,00	18 221,73	0,00	18 221,73
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 991,00	31 835,66	1 991,00	31 835,66	0,00	29 844,66
764	Revenus des valeurs mobilières de placem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,56	0,00	0,56	0,00	0,56
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	940,00	0,00	940,00
	Sous Total compte 768	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	940,00	0,00	940,00
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,56	0,00	940,56	0,00	940,56
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93	0,00	5 648,93
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	39 335,30	1 061 595,96	39 335,30	1 061 595,96	15 080,00	1 037 340,66
	Total général	12 931 782,99	12 931 782,99	4 104 258,45	3 798 186,25	1 125 084,34	1 431 156,54	18 161 125,78	18 161 125,78	13 983 016,10	13 983 016,10

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	272 840,87	226 221,85	35 190,00	11 429,02
RECETTES	462 275,89	380 540,70	31 932,80	49 802,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 127 001,39	859 182,10	0,00	267 819,29
RECETTES	1 127 001,39	1 293 057,70	0,00	-166 056,31

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	272 840,87	226 221,85	35 190,00	11 429,02
RECETTES	462 275,89	380 540,70	31 932,80	49 802,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 127 001,39	859 182,10	0,00	267 819,29
RECETTES	1 127 001,39	1 293 057,70	0,00	-166 056,31

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	272 840,87	226 221,85	35 190,00	11 429,02
RECETTES	462 275,89	380 540,70	31 932,80	49 802,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 127 001,39	859 182,10	0,00	267 819,29
RECETTES	1 127 001,39	1 293 057,70	0,00	-166 056,31
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 399 842,26	1 085 403,95	35 190,00	279 248,31
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 589 277,28	1 673 598,40	31 932,80	-116 253,92

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					734 172,24									
1641 Emprunts en euros (total)					734 172,24									
00001239505	Etablissement CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	17/07/2020	17/10/2020	17/10/2020	400 000,00	F		0,780	0,811		T	X Echéance constante		A-1
098481317515	Société CEIDF	16/11/2017	30/11/2017	25/01/2018	150 000,00	F		0,860	0,848		T	X Echéance constante		A-1
DOSSIER 4017881 CONTRAT 9421647	Société CEIDF	28/07/2014	05/08/2014	04/11/2014	184 172,24	F		2,640	2,669		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					734 172,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		349 390,26					54 695,79	4 166,81	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		349 390,26					54 695,79	4 166,81	0,00	0,00
00001239505		0,00	A-1	265 285,89	9,58	F	0,811		26 086,51	2 196,53	0,00	0,00
098481317515		0,00	A-1	31 039,57	1,83	F	0,848		15 320,97	349,39	0,00	0,00
DOSSIER 4017881 CONTRAT 9421647		0,00	A-1	53 064,80	3,67	F	2,669		13 288,31	1 620,89	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		349 390,26					54 695,79	4 166,81	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	349 390,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

ID: 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		12 682,28	0,00	0,00	12 682,28
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		12 682,28	0,00	0,00	12 682,28
Loyers GDC impayés	14/03/2024	12 682,28	0,00	0,00	12 682,28
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		12 682,28	0,00	0,00	12 682,28
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des provisions de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		12 682,28	0,00	0,00	12 682,28

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	73 461,87	56 203,68	17 258,19
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 038 044,56
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4				
Crédits-bails mobiliers													
					73 461,87	13 797,50	13 797,50	13 797,50	13 797,50	13 797,50	1 013,68	56 203,68	
Camionette RENAULT MASTER HC221ET	2025	DIAC MOBILIZE FINANCIAL SERVICES	5	13 918,21	56 619,75	10 457,52	10 457,52	10 457,52	10 457,52	871,46	42 701,54		
Tondeuse CUB CADET XZ8 HD656XS	2025	BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS	5	3 339,98	16 842,12	3 339,98	3 339,98	3 339,98	3 339,98	142,22	13 502,14		
Crédits-bails immobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total						17 258,19	73 461,87	13 797,50	13 797,50	13 797,50	1 013,68	56 203,68	

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	18 689,90	
Personnes de droit privé	4 140,00	
Associations	4 090,00	
Association AMICALE DES AINES RURAUX	50,00	
Association AMICALE PARENTS d'ELEVESet AMIS de L'ECOLE D'ACHERES LA FORET	200,00	
Association ANIMONS ENSEMBLE	250,00	
Association ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE B.DE CASTILLE	70,00	
Association ASSOC. CANTON. AIDE DOMICILE	3 000,00	
Association CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00	
Association JEUNES POMPIERS LA CHAPELLE	100,00	
Association LES AMIS DE CHOMO	100,00	
Association LES RESTAURANTS DU COEUR	150,00	
LES AMIS DU PATRIMOINE	120,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	50,00	
Association COMITE CANTONAL FNACA	50,00	
Personnes de droit public	14 549,90	
Etat	4 246,72	
EPA SMAG	4 246,72	
Régions	324,98	
Société SDESM	324,98	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	9 978,20	
EPIC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	4 320,74	
Service C.C.A.S.	5 657,46	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adjoints administratifs	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
secrétaire générale de mairie / rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	4,00	6,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent d'entretien des locaux	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de cantine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de service périscolaire / ATSEM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent technique polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM pple 2è cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	1,00	6,00	6,00	4,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B6

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent d'entretien des locaux	C	TECH		0,00	A Vacance	CDD
Agent de cantine	C	TECH		0,00	A Vacance	CDD
Agent de service périscolaire / ATSEM	C	TECH		0,00	A Vacance	CDI
Agent technique polyvalent	C	TECH		0,00	A Vacance	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent de service périscolaire	C	TECH		0,00	A Accroissement	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-4° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B7****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	27 109,11
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	27 109,11

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	300 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	27 109,11
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	327 109,11

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	54 695,79	54 695,79	35 190,00	89 885,79
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	131 607,92	19 677,93	31 932,80	51 610,73
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	76 912,13	-35 017,86	-3 257,20	-38 275,06
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	27 109,11			27 109,11
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	300 000,00	300 000,00		300 000,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	327 109,11			327 109,11
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				288 834,05

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		54 695,79	54 695,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		54 695,79	54 695,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	54 695,79	54 695,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		131 607,92	III 19 677,93
Ressources propres externes de l'année (a)		32 000,00	19 677,93
10222	FCTVA	7 000,00	9 158,09
10226	Taxe d'aménagement (2)	25 000,00	10 519,84
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		99 607,92	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	99 607,92	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**
**ENGAGEMENTS HORS BILAN
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**
C2.3**C2.3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.4****C2.4 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N****ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D3.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D3.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.


Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF



Exercice 2025	
Envoyé en préfecture le 24/04/2026	
Reçu en préfecture le 24/04/2026	
Publié le	
ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 02/04/2026

Comptable(s)

M Fabrice ROUZIC

du 01/04/2025

Mme Caroline CUIF

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 02/04/2026

au 31/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**ODILE Isabelle (1017758048-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 03/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

ROUZIC Fabrice (1008757834-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A FONTAINEBLEAU, le 07/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

ARRETE ET SIGNATURES

Commune d'ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL

17/04/2026 20:27 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	3

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 09/04/2026

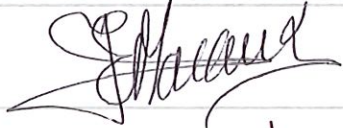
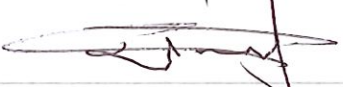
Signataire

PIEL Vanessa, Maire	
BERTEE Estelle, Adjointe au Maire	
De FINANCE Hugues, Conseiller Municipal	
SALINGROD Laetitia, Adjointe au Maire	
MARTIN Jean-Philippe, Conseiller Municipal	
PEDEL Jérémy, Conseiller Municipal	
MAILLARD Caroline, Conseillère Municipale déléguée	
POITAU Guislain, Conseiller Municipal	
LEJAL Sandra, Conseillère Municipale déléguée	
LOZÉ Patrice, Conseiller Municipal	
COTTÉ Fabienne, Conseillère Municipale	
COUVIGNOU Thierry, Conseiller Municipal	
PERRIN Pascal, Conseiller Municipal	

ARRETE ET SIGNATURES

Commune d'ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL

17/04/2026 20:27 Page 2 / 2

Signataire	
MACAUX Elisabeth, Conseillère Municipale	
GUILLEMET Philippe, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2026, et de la publication le 24/04/2026.

A Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	14		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.02
Objet	: Finances : Approbation du Compte financier unique (CFU)
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le rapport de présentation du compte financier unique,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu « Hugues De FINANCE » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant le CFU présenté et résumé par le président de séance.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Date : 09/04/2026 10:11

Berger
Levrault

Balance générale
ACHER - Commune d'ACHERES LA FORET / COM - BUDGET COMMUNAL / 2026

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041702B-BF

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	272 240,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	272 240,87 €	193 774,32 €	0,00 €	229 221,85 €	229 221,85 €	43 619,02 €
Recette	452 275,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	452 275,89 €	31 932,80 €	0,00 €	330 540,70 €	330 540,70 €	81 735,19 €
Excédent	189 435,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 435,02 €		0,00 €	154 318,85 €	154 318,85 €	
Déficit						169 841,52 €				
Fonctionnement										
Dépense	1 127 001,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 127 001,39 €	302 593,47 €	0,00 €	859 182,10 €	859 182,10 €	267 819,29 €
Recette	1 127 001,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 127 001,39 €	83 102,81 €	0,00 €	1 293 057,70 €	1 293 057,70 €	-166 056,31 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	433 875,60 €	433 875,60 €	
Déficit						234 493,66 €				
Résultat										
Excédent	189 435,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 435,02 €		0,00 €	533 194,45 €	533 194,45 €	
Déficit						401 335,38 €				

Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix CONTRE et 3 abstentions (Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX, Philippe Guillemet) à la majorité absolue,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune d'Achères-la-Forêt
- DONNE pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 3

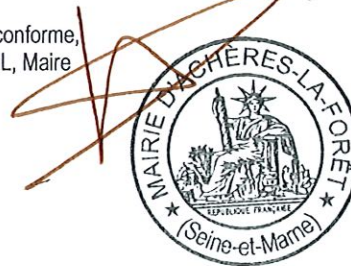
Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041703-BF

77001

Code INSEE

Commune d'ACHERES LA FORET
BUDGET COMMUNAL

2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de membres exprimés : 15
 VOTES : 15
 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 5

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	178 862,46
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	255 013,14
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	433 875,60
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	154 318,85
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-3 257,20
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	433 875,60
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	433 875,60
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

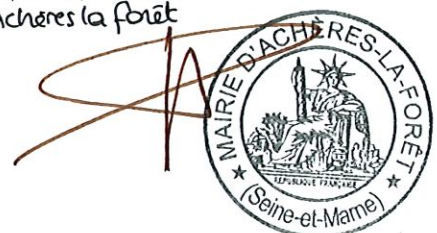
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

24.04.2026

24.04.2026

A, le 24.04.2026
Acheres la forêt



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Étaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.03
Objet	: Finances : Affectation du résultat 2025
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui précise que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (substitué par le CFU) et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Vu le Compte Financier Unique 2026 de la Commune d'Achères la Forêt délibéré préalablement le 17/04/2026 ;

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Vanessa PIEL, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
A - Résultat de l'exercice (ligne 002)	178 862.46 €	D - Solde d'exécution (D001 ou R001)	154 318.85 €
B - Résultat de l'exercice antérieur	255 013.14 €	E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 257.20 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	433 875.60 €	Origine	
		Emprunt	0.00 €
		Subvention	0.00 €
		Autofinancement	0.00 €
Si C est négatif, report du déficit sur la ligne 002 DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €	F - Besoin de financement = D + E	0.00 €

Affectation du résultat au budget primitif 2026

Fonctionnement	Recette	Inscription Budgétaire	Excédent reporté (002)	433 875.60 €
Investissement	Recette	Inscription Budgétaire	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) (001)	154 318.85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 voix CONTRE et 3 abstentions à la majorité absolue,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'affectation du résultat au budget primitif communal 2025
- D'AUTORISER Mme la Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 3

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an ci-dessus
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





COMMUNE : 001 ACHERES LA FORET
 ARRONDISSEMENT : 77 FONTAINEBLEAU
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FONTAINEBLEAU

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 094 540	37,50	116,53	2 138 000	801 750	37,50	801 750
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	61 105	54,15	138,18	61 200	33 140	54,15	33 140
Taxe d'habitation (TH)	426 987	10,32	50,87	435 200	44 913	10,32	44 913
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	879 803		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	404 290	10,32	30,00	412 300	12 765	12,765	892 568

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	879 803 =		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0				4 361	0	0	- 155 508	- 151 147

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	Total prévisionnel des ressources à taux votés (col. 7)
892 568		741 421		1 634 989

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
 Reçu en préfecture le 24/04/2026
 Publié le
 ID : 077-217700012-20260417-COM2026041704-BF



Le Maire Le 24 MARS 2026
 Vanessa PIEL Pour la Commune

À MELUN
 Le 24 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE MORIN



COMMUNE : 001 ACHERES LA FORET
 ARRONDISSEMENT : 77 FONTAINEBLEAU
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FONTAINEBLEAU

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	484	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	37 743	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière sur le non bâti :		b. Par la loi (terres agricoles)	19 880	e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :	3 877	c. Par la loi (autres)	27	f. Transformateurs électriques	
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
b. Dotations pour recentrage THRS		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
c. Mayotte	>>>	b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	435 200	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA compensant la CVAE	0
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	4 816	c. Coefficient correcteur	0,792304
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	17,02
		e. Correction des bases MTHRS	4 816	e. Taux FB département 2020	18,00

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,82	0,520	117,05	116,53
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,27	>>>	138,18	138,18
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,24	8,31	59,18	50,87
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	15,30
b. Taux maximum de la majo	1,53

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041704-BF

Berger Levrault



TAUX
FDL
2026

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*	1 925 222	x	8,85	=	170 382
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	0				
*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats					
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					6 520
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					550
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					177 452 A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	297 744
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	152
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	297 896 B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	282 161	+	297 744	=	579 905
--	---------	---	---------	---	---------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	177 452 A	-	297 896 B	=	- 120 444
différence de ressources	- 120 444 D				
Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{Produits nets de TFPB perçus en 2020}}$ = 1 + $\frac{- 120 444}{579 905}$					0,792304 E
TFPB « après réforme »	579 905 C				

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.04
Objet	: Finances : Vote des taux d'imposition 2026
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Les taux d'imposition ont été augmentés en 2024 et a été maintenu en 2025.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir les derniers taux votés.

	Taux 2024 maintenu en 2025 et proposé en 2026	Base estimée 2026	Estimation produit base et taux 2026
Taxe sur le foncier bâti	37.5	2 138 000.00 €	801 750.00 €
Taxe sur le foncier non bâti	54.15	61 200.00 €	33 140.00 €
Taxe d'habitation	10.32	435 200.00 €	44 913.00 €
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)			12 765.00 €
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (déduction)			151 147.00 €
Recette estimée pour 2026 sur bases 2026			741 421.00 €

Sur l'exposé de Mme la Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les article 16 36 et suivants,

Vu la loi numéro 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité direct locale,

Vu la loi des finances pour l'année 2026,

Vu la commission des finances tenu le 3 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DÉCIDE :

- DE FIXER les taux communaux pour l'année 2026 comme présenté
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.
- CHARGE Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.05
Objet	: Finances : Subventions aux associations
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Sur l'exposé de Mme la Maire ;
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi des finances pour l'année 2026,
Vu la commission des finances tenu le 3 avril 2026,
Considérant les demandes de subvention de fonctionnement reçues,

CodeArticle	Organisme	MontantPropose
65748	Association AMICALE PARENTS d'ELEVES et AMIS de L'ECOLE D'ACHERES LA FORET	200.00
65748	Association LES AMIS DE CHOMO	100.00
65748	Association CLASSE ORCHESTRE CASTILLE	200.00
65748	Association ASSOC. CANTON. AIDE DOMICILE	2 839.00
65748	Association AMICALE DES AINES RURAUX	50.00
65748	LES AMIS DU PATRIMOINE	120.00
65748	Association ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE B.DE CASTILLE	70.00
65748	Association JEUNES POMPIERS LA CHAPELLE	100.00
65748	Association COMITE CANTONAL FNACA	50.00
65748	Association SECOURS POPULAIRE	50.00
65748	Association LES RESTAURANTS DU COEUR	150.00
		3 929.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
- D'ATTRIBUER des subventions aux associations pour 2026 comme mentionné ci-dessus
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.
- DE MANDATER les sommes mentionnées dans la présente délibération en exécution du budget 2026

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.06
Objet	: Finances : Admissions en non-valeur
Rapporteur	: Vanessa PIEL

60000 ACHERES LA FORET m57

LISTE DE NON VALEURS A ENVISAGER

Situation actualisée au 31/12/2025

Malgré les moyens dont dispose la DGFIP pour obtenir le recouvrement forcé des créances, certaines créances ne sont pas recouvrées en raison de l'insolvabilité des redevables ou d'un coût de recouvrement disproportionné par rapport aux enjeux. La liste présente ci-dessous recense l'ensemble des créances prises en charge non encore recouvrées à ce jour dont l'admission en non valeur doit être envisagée.

PS : en l'absence d'admission en non valeur des créances listées, des provisions pour dépréciation des créances doivent être comptabilisées.

TOTAL A PREVOIR AU 6541

5 053.44 €

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer	Observations
2024	T-830	peixoto alves fabio	cantine et garderie facturation septembre cantine	203.94	0.45	
2025	T-263	guillemet angelique	mars 2025 cantine garderie	130.78	0.01	
2025	T-364	peyre julien	avril 2025 cantine garderie	73.60	0.54	
2023	T-36	gdc ste	loyer mai 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-54	gdc ste	loyer juin 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-56	gdc ste	facture huissier commandement payer loyer	150.60	150.60	ANV en cours
2023	T-71	gdc ste	loyer juillet 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-80	gdc ste	loyer aout 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-93	gdc ste	loyer septembre 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-107	gdc ste	loyer octobre 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-108	gdc ste	loyer novembre 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-131	gdc ste	loyer decembre 2023	590.38	590.38	ANV en cours
2023	T-7125780133	imprimerie nationale	ordre de reversement	118.80	118.80	
2023	T-7553961033	inspection academique	ordre de reversement	60.00	60.00	ANV en cours
				5 460.76	5 053.44	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041706-BF

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après m

effet pour la somme cumulée de 5 053.44 € ;

Considérant l'absence de délégation au Maire de l'admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables ;

Considérant la commission de finances du 3 avril 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

- L'ADMISSION en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessus et son inscription au budget à l'imputation

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ACHERES LA FORET Commune

Numéro SIRET : 21770001200016

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	44
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	49
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	53

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	55
A1.01 - Opérations non ventilables	58
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	59
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	62
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	63
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	64
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	70
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	73
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	74
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	77
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	79
A1.908 - Fonction 8 - Transports	82
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	86
A2.01 - Opérations non ventilables	88
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	89
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	92
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	93
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	94
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	100
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	128
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	130
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
B3.1 - Etat des provisions constituées	133
B3.2 - Etalement des provisions	134
B4 - Etat des charges transférées	135
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	136
B6 - Prêts	137
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	138
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	139
B7.3 - Etat des emprunts garantis	140
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	141
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	142
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	143
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	144
B7.8 - Autres engagements donnés	145
B7.9 - Autres engagements reçus	146
B8 - Subventions versées	150
B9 - Etat du personnel	151
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	152
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	153
B11.2 - Liste des établissements publics créés	154
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	155
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	157
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	158
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	159
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	160
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	161
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	164
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	166
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	167
D3 - Décisions en matière de taux	168
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	169
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	170
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	171
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	172
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	177

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	1 223

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	761,53
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	846,12
3 Dépenses d'équipement brut / population	152,37
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	43,17
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46,91 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,36 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,01 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	1 085 403,95	1 391 476,15	282 122,25	A1	588 194,45	
Investissement	226 221,85	353 431,59	(3) 27 109,11	A2	154 318,85	
Fonctionnement	859 182,10	1 038 044,56	(4) 255 013,14	A3	433 875,60	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II 35 190,00	III + IV 7 000,00	B1	-28 190,00		
Investissement	I 35 190,00	III 7 000,00	B2	-28 190,00		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	560 004,45
Investissement	A2 + B2	126 128,85
Fonctionnement	A3 + B3	433 875,60

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 35 190,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	5 274,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	29 916,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 7 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	206 550,36	80 421,51
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	35 190,00	7 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 154 318,85
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		241 740,36	241 740,36
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	964 877,07	1 034 800,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 433 875,60
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		964 877,07	1 468 675,60
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		1 206 617,43	1 710 415,96

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	16 900,00	5 274,00	15 000,00	15 000,00	20 274,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	200 686,22	29 916,00	136 164,00	136 164,00	166 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 586,22	35 190,00	151 164,00	151 164,00	186 354,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 695,79	0,00	55 386,36	55 386,36	55 386,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		54 695,79	0,00	55 386,36	55 386,36	55 386,36
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		272 840,87	35 190,00	206 550,36	206 550,36	241 740,36

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	272 840,87	35 190,00	206 550,36	206 550,36	241 740,36
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 740,36
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		332 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		335 558,86	7 000,00	46 893,00	46 893,00	53 893,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51

TOTAL	435 166,78	7 000,00	80 421,51	80 421,51	87 421,51
--------------	-------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	154 318,85
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 740,36
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

33 528,51

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.


(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	417 017,59	0,00	347 706,00	347 706,00	347 706,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	459 730,00	0,00	436 896,00	436 896,00	436 896,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	129 157,46	0,00	129 410,44	129 410,44	129 410,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 021 905,05	0,00	926 012,44	926 012,44	926 012,44
66	Charges financières	4 166,81	0,00	3 476,24	3 476,24	3 476,24
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 321,61		1 859,88	1 859,88	1 859,88
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 027 393,47	0,00	931 348,56	931 348,56	931 348,56

023	Virement à la section d'investissement (4)	99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51

TOTAL	1 127 001,39	0,00	964 877,07	964 877,07	964 877,07
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	964 877,07
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 735,25	0,00	111 001,00	111 001,00	111 001,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	54 126,00	0,00	66 126,00	66 126,00	66 126,00
731	Fiscalité locale	672 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
74	Dotations et participations (3)	90 400,00	0,00	99 919,00	99 919,00	99 919,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 727,00	0,00	17 753,00	17 753,00	17 753,00
Total des recettes de gestion courante		871 988,25	0,00	1 034 799,00	1 034 799,00	1 034 799,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	433 875,60
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 468 675,60
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	33 528,51
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 386,36	0,00	55 386,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 274,00	0,00	20 274,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	166 080,00	0,00	166 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		241 740,36	0,00	241 740,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	241 740,36
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	347 706,00		347 706,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	436 896,00		436 896,00
014	Atténuations de produits	12 000,00		12 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	129 410,44	0,00	129 410,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 476,24	0,00	3 476,24
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 859,88	0,00	1 859,88
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		33 528,51	33 528,51
Dépenses de fonctionnement – Total		931 348,56	33 528,51	964 877,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	964 877,07
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 893,00	0,00	26 893,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	27 000,00	0,00	27 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		33 528,51	33 528,51
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		53 893,00	33 528,51	87 421,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

154 318,85

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

241 740,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	111 001,00		111 001,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	66 126,00		66 126,00
731	Fiscalité locale	740 000,00		740 000,00
74	Dotations et participations (8)	99 919,00		99 919,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	17 753,00	0,00	17 753,00
76	Produits financiers	1,00	0,00	1,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 034 800,00	0,00	1 034 800,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			433 875,60
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 468 675,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		272 840,87	35 190,00	0,00	206 550,36	206 550,36	0,00	206 550,36	241 740,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 900,00	5 274,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	20 274,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 686,22	29 916,00	0,00	136 164,00	136 164,00	0,00	136 164,00	166 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 586,22	35 190,00	0,00	151 164,00	151 164,00	0,00	151 164,00	186 354,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	54 695,79	0,00		55 386,36	55 386,36		55 386,36	55 386,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		54 695,79	0,00	0,00	55 386,36	55 386,36	0,00	55 386,36	55 386,36
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		272 840,87	35 190,00	0,00	206 550,36	206 550,36	0,00	206 550,36	241 740,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

241 740,36

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		135 166,78	7 000,00	80 421,51	80 421,51	87 421,51
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		35 558,86	7 000,00	46 893,00	46 893,00	53 893,00
021	Virement de la section de fonctionnement	99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		99 607,92		33 528,51	33 528,51	33 528,51

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

154 318,85

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Commune d' ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					241 740,36

Publié le

Berser
Levrault

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		272 840,87	35 190,00	0,00	206 550,36	206 550,36	0,00	206 550,36	241 740,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 900,00	5 274,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	20 274,00
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	5 274,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	20 274,00
2051	Concessions, droits similaires	4 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 686,22	29 916,00	0,00	136 164,00	136 164,00	0,00	136 164,00	166 080,00
2131	Bâtiments publics	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	79 872,00	29 916,00		20 029,00	20 029,00	0,00	20 029,00	49 945,00
2152	Installations de voirie	59 651,72	0,00		39 300,00	39 300,00	0,00	39 300,00	39 300,00
21538	Autres réseaux	4 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
2157	Matériel et outillage technique	13 335,00	0,00		19 573,00	19 573,00	0,00	19 573,00	19 573,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 571,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 870,00	0,00		4 262,00	4 262,00	0,00	4 262,00	4 262,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 625,90	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 586,22	35 190,00	0,00	151 164,00	151 164,00	0,00	151 164,00	186 354,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Vote (RAR N-1 + AP) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	54 695,79	0,00		55 386,36	55 386,36		55 386,36	55 386,36
1641	Emprunts en euros	54 695,79	0,00		55 386,36	55 386,36		55 386,36	55 386,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		54 695,79	0,00	0,00	55 386,36	55 386,36	0,00	55 386,36	55 386,36
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454102	Réparation en urgence des câbles arrachés suite à chute d'arbre	558,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		272 840,87	35 190,00	0,00	206 550,36	206 550,36	0,00	206 550,36	241 740,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
21	CONTRAT TRIENNAL		116 685,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	BIBLIOTHEQUE		1 390,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	SALLES COMMUNALES		11 688,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	ECOLE		259 588,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	MAIRIE		179 684,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	CIMETIERE		78 402,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	EGLISE		1 347 576,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	RESTAURANT SCOLAIRE		4 872,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		183 079,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	COMMERCE DE PROXIMITE		1 075,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	VOIES & RESEAUX		1 122 312,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	LOCAL TECHNIQUE		7 814,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	RESEAU EAUX PLUVIALES		232 993,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			3 547 165,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10
LIBELLE : RENOVATION ANCIEN CHATEAU D'EAU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		540,46	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	540,46	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	540,46	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : CONTRAT TRIENNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		116 685,89	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 685,89	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	116 685,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		48 833,36	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	48 833,36	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	497,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	48 336,36	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : BIBLIOTHEQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 390,95	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 390,95	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	246,38	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 144,57	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		650,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	650,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	650,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23
LIBELLE : SALLES COMMUNALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 688,19	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 688,19	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 927,65	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 760,54	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 854,05	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 854,05	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 854,05	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24
LIBELLE : ECOLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		259 588,85	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	259 588,85	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	24 424,01	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	205 861,19	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	7 297,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 945,39	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 061,26	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		69 832,56	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	69 832,56	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	31 172,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	25 193,18	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 467,38	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25
LIBELLE : MAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		179 684,11	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 527,65	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	34 527,65	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 156,46	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	84 603,54	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 759,29	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	4 075,74	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	26 721,18	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 187,92	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 808,79	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 674,37	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11 674,37	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 674,37	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26
LIBELLE : CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		78 402,24	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 402,24	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	78 063,08	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	339,16	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 27
LIBELLE : EGLISE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 347 576,73	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 347 576,73	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	1 347 576,73	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		419 345,65	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	319 345,65	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	6 593,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	81 409,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	168 350,15	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	62 993,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 28
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 872,09	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 872,09	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 872,09	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 29
LIBELLE : AMENAGEMENTS PAYSAGERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		183 079,72	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	183 079,72	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	183 079,72	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30
LIBELLE : COMMERCE DE PROXIMITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 075,68	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 075,68	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 075,68	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		92 211,01	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	92 211,01	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 664,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	30 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	4 547,01	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31
LIBELLE : VOIES & RESEAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 122 312,34	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	437 370,38	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	241 433,12	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	195 937,26	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	684 941,96	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	323 843,61	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	13 084,80	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	332 486,60	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	14 901,60	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	625,35	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		219 051,06	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	219 051,06	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	115 758,08	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	99 804,44	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	3 488,54	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : LOCAL TECHNIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 814,61	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 814,61	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	4 597,20	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 246,78	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	1 970,63	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 212,56	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 212,56	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 212,56	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33
LIBELLE : RESEAU EAUX PLUVIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		232 993,64	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	232 993,64	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	232 993,64	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		28 176,26	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 176,26	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 411,20	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 765,06	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		135 166,78	7 000,00	80 421,51	80 421,51	87 421,51
		I		II		III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 000,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 000,00	7 000,00	20 000,00	20 000,00	27 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
10222	FCTVA	7 000,00	0,00	19 893,00	19 893,00	19 893,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 000,00	0,00	26 893,00	26 893,00	26 893,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	558,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		35 558,86	7 000,00	46 893,00	46 893,00	53 893,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II			III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	99 607,92		33 528,51	33 528,51			33 528,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		99 607,92		33 528,51	33 528,51			33 528,51

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 127 001,39	0,00	0,00	964 877,07	964 877,07	0,00	964 877,07	964 877,07
011	Charges à caractère général (3)	417 017,59	0,00	0,00	347 706,00	347 706,00	0,00	347 706,00	347 706,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	459 730,00	0,00		436 896,00	436 896,00		436 896,00	436 896,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	129 157,46	0,00	0,00	129 410,44	129 410,44	0,00	129 410,44	129 410,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 021 905,05	0,00	0,00	926 012,44	926 012,44	0,00	926 012,44	926 012,44
66	Charges financières	4 166,81	0,00		3 476,24	3 476,24		3 476,24	3 476,24
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 321,61			1 859,88	1 859,88		1 859,88	1 859,88
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 488,42	0,00	0,00	5 336,12	5 336,12		5 336,12	5 336,12
Total des dépenses réelles		1 027 393,47	0,00	0,00	931 348,56	931 348,56	0,00	931 348,56	931 348,56
023	Virement à la section d'investissement	99 607,92			33 528,51	33 528,51		33 528,51	33 528,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		99 607,92			33 528,51	33 528,51		33 528,51	33 528,51

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

964 877,07

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 735,25	0,00	111 001,00	111 001,00	111 001,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	54 126,00	0,00	66 126,00	66 126,00	66 126,00
731	Fiscalité locale	672 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
74	Dotations et participations (2)	90 400,00	0,00	99 919,00	99 919,00	99 919,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	17 727,00	0,00	17 753,00	17 753,00	17 753,00
Total des recettes de gestion des services		871 988,25	0,00	1 034 799,00	1 034 799,00	1 034 799,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes réelles		871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**433 875,60****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 468 675,60**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 127 001,39	0,00	0,00	964 877,07	964 877,07	0,00	964 877,07	964 877,07
011	Charges à caractère général (4)	417 017,59	0,00	0,00	347 706,00	347 706,00	0,00	347 706,00	347 706,00
6042	Achats de prestations de services	55 740,13	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60611	Eau et assainissement	2 100,00	0,00		2 040,00	2 040,00	0,00	2 040,00	2 040,00
60612	Énergie - Électricité	79 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 189,60	0,00		2 254,00	2 254,00	0,00	2 254,00	2 254,00
60621	Combustibles	13 200,00	0,00		13 108,00	13 108,00	0,00	13 108,00	13 108,00
60622	Carburants	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
60623	Alimentation	4 759,80	0,00		4 360,00	4 360,00	0,00	4 360,00	4 360,00
60628	Autres fournitures non stockées	630,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
60631	Fournitures d'entretien	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 649,80	0,00		9 800,00	9 800,00	0,00	9 800,00	9 800,00
60633	Fournitures de voirie	5 745,55	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	4 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	5 400,00	0,00		6 719,00	6 719,00	0,00	6 719,00	6 719,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6067	Fournitures scolaires	5 060,00	0,00		5 060,00	5 060,00	0,00	5 060,00	5 060,00
6068	Autres matières et fournitures	390,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	49 233,00	0,00		43 129,00	43 129,00	0,00	43 129,00	43 129,00
613	Locations	25 597,56	0,00		22 414,00	22 414,00	0,00	22 414,00	22 414,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 060,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 761,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	31 060,00	0,00		27 920,00	27 920,00	0,00	27 920,00	27 920,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	21 440,45	0,00		14 564,00	14 564,00	0,00	14 564,00	14 564,00
6161	Multirisques	6 076,20	0,00		6 413,00	6 413,00	0,00	6 413,00	6 413,00
6168	Autres primes d'assurance	6 010,56	0,00		6 041,00	6 041,00	0,00	6 041,00	6 041,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
618	Divers	1 475,25	0,00		1 184,00	1 184,00	0,00	1 184,00	1 184,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	17 760,00	0,00		20 160,00	20 160,00	0,00	20 160,00	20 160,00
623	Pub., publications, relations publiques	25 513,52	0,00		21 175,00	21 175,00	0,00	21 175,00	21 175,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 480,00	0,00		2 480,00	2 480,00	0,00	2 480,00	2 480,00
625	Déplacements et missions	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	8 514,80	0,00		7 615,00	7 615,00	0,00	7 615,00	7 615,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 170,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	459 730,00	0,00		436 896,00	436 896,00		436 896,00	436 896,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 000,00	0,00		9 200,00	9 200,00		9 200,00	9 200,00
6411	Personnel titulaire	239 000,00	0,00		192 000,00	192 000,00		192 000,00	192 000,00
6413	Personnel non titulaire	134 400,00	0,00		102 000,00	102 000,00		102 000,00	102 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	44 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6470	Autres charges sociales	23 250,00	0,00		20 196,00	20 196,00		20 196,00	20 196,00
648	Autres charges de personnel	4 080,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	129 157,46	0,00	0,00	129 410,44	129 410,44	0,00	129 410,44	129 410,44
65311	Indemnités de fonction	50 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	2 200,00	0,00		2 268,00	2 268,00	0,00	2 268,00	2 268,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 053,44	5 053,44	0,00	5 053,44	5 053,44
65568	Autres contributions	39 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 100,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	5 657,46	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 140,00	0,00		3 929,00	3 929,00	0,00	3 929,00	3 929,00
6584	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65888	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 021 905,05	0,00	0,00	926 012,44	926 012,44	0,00	926 012,44	926 012,44
66	Charges financières	4 166,81	0,00		3 476,24	3 476,24		3 476,24	3 476,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 166,81	0,00		3 476,24	3 476,24		3 476,24	3 476,24
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 321,61			1 859,88	1 859,88		1 859,88	1 859,88
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 321,61			1 859,88	1 859,88		1 859,88	1 859,88
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		5 488,42	0,00	0,00	5 336,12	5 336,12		5 336,12	5 336,12
Total des dépenses réelles		1 027 393,47	0,00	0,00	931 348,56	931 348,56	0,00	931 348,56	931 348,56
023	Virement à la section d'investissement	99 607,92			33 528,51	33 528,51		33 528,51	33 528,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		99 607,92			33 528,51	33 528,51		33 528,51	33 528,51

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 735,25	0,00	111 001,00	111 001,00	111 001,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	0,00	460,00	460,00	460,00
7032	Stationnement et location voie publique	10 995,25	0,00	11 031,00	11 031,00	11 031,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	110,00	0,00	110,00	110,00	110,00
7062	Redevances services à caractère culturel	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	25 480,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	54 126,00	0,00	66 126,00	66 126,00	66 126,00
73211	Attribution de compensation	46 126,00	0,00	46 126,00	46 126,00	46 126,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	8 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	672 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
73111	Impôts directs locaux	672 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	90 400,00	0,00	99 919,00	99 919,00	99 919,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	36 000,00	0,00	34 800,00	34 800,00	34 800,00
741121	DSR des communes	17 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	4 979,00	4 979,00	4 979,00
7478	Participation Autres organismes	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
748371	DETR	29 000,00	0,00	28 940,00	28 940,00	28 940,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 727,00	0,00	17 753,00	17 753,00	17 753,00
752	Revenus des immeubles	10 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	7 227,00	0,00	2 753,00	2 753,00	2 753,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié	Total
					II	III = I + II
Total des recettes de gestion des services		871 988,25	0,00	1 034 799,00	1 034 799,00	1 034 799,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		871 988,25	0,00	1 034 800,00	1 034 800,00	1 034 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
AT

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Commune d' ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Berser
Levrault

Publié le 9

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****AT.900-5****FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.901****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.930****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****AZ.930-5****FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****AZ.931****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.93Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****AZ.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					734 172,24									
1641 Emprunts en euros (total)					734 172,24									
00001239505	Etablissement CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	17/07/2020	17/10/2020	17/10/2020	400 000,00	F		0,780	0,811		T	X Echéance constante		A-1
098481317515	Société CEIDF	16/11/2017	30/11/2017	25/01/2018	150 000,00	F		0,860	0,848		T	X Echéance constante		A-1
DOSSIER 4017881 CONTRAT 9421647	Société CEIDF	28/07/2014	05/08/2014	04/11/2014	184 172,24	F		2,640	2,669		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					734 172,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		349 390,26					55 386,36	3 476,24	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		349 390,26					55 386,36	3 476,24	0,00	0,00
00001239505		0,00	A-1	265 285,89	9,25	F		0,811	26 290,59	1 992,45	0,00	0,00
098481317515		0,00	A-1	31 039,57	1,50	F		0,848	15 453,16	217,20	0,00	0,00
DOSSIER 4017881 CONTRAT 9421647		0,00	A-1	53 064,80	3,33	F		2,669	13 642,61	1 266,59	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		349 390,26					55 386,36	3 476,24	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	349 390,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		12 682,28	12 682,28	0,00	12 682,28
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		12 682,28	12 682,28	0,00	12 682,28
Loyers GDC impayés	0,00	14/03/2024	12 682,28	12 682,28	0,00	12 682,28
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		12 682,28	12 682,28	0,00	12 682,28
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLD
					D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		12 682,28	12 682,28	0,00	12 682,28

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45402		Intitulé de l'opération : Réparation en urgence des cables arrachés suite à chute d'arbre domaine Defontaine		Date de la délibération : 31/03/2025	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	558,86	0,00	0,00	0,00	
454102 Dépenses nouvelles (5)	558,86	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	558,86	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	558,86	0,00	0,00	0,00	
454202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	558,86	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	558,86	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	73 461,87	42 406,18	13 797,50
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**IV
BT.Z**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
57.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 034 800,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir							
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)		
Crédits-bails mobiliers													
					73 461,87	13 797,50	13 797,50	13 797,50	1 013,68	0,00	42 406,18		
Camionnette RENAULT MASTER HC221ET	2025	DIAC MOBILIZE FINANCIAL SERVICES	5	10 457,52	56 619,75	10 457,52	10 457,52	10 457,52	871,46	0,00	32 244,02		
Tondeuse CUB CADET XZ8 HD656XS	2025	BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS	5	3 339,98	16 842,12	3 339,98	3 339,98	3 339,98	142,22	0,00	10 162,16		
Crédits-bails immobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total						13 797,50	73 461,87	13 797,50	13 797,50	1 013,68	0,00	42 406,18	

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****57.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					3 929,00
65748	006	Subvention de fonctionnement	Association CLASSE ORCHESTRE CASTILLE	Association	200,00
65748	002	Subvention de fonctionnement	Association AMICALE PARENTS d'ELEVESet AMIS de L'ECOLE D'ACHERES LA FORET	Association	200,00
65748	004	Subvention de fonctionnement	Association LES AMIS DE CHOMO	Association	100,00
65748	101	Subvention de fonctionnement	Association ASSOC. CANTON. AIDE DOMICILE	Association	2 839,00
65748	102	Subvention de fonctionnement	Association AMICALE DES AINES RURAUX	Association	50,00
65748	103	Subvention de fonctionnement	LES AMIS DU PATRIMOINE	Association	120,00
65748	104	Subvention de fonctionnement	Association ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE B.DE CASTILLE	Association	70,00
65748	107	Subvention de fonctionnement	Association JEUNES POMPIERS LA CHAPELLE	Association	100,00
65748	109	Subvention de fonctionnement	Association COMITE CANTONAL FNACA	Association	50,00
65748	202	Subvention de fonctionnement	Association SECOURS POPULAIRE	Association	50,00
65748	205	Subvention de fonctionnement	Association LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoints administratifs	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Secrétaire générale de mairie / rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	4,00	7,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent d'entretien des locaux	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de cantine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de service périscolaire / ATSEM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent technique polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune d' ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 0,00

Berser
Levrault

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		6,00	1,00	7,00	7,00	4,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent d'entretien des locaux	C	TECH		0,00	A Vacance	CDD
Agent de cantine	C	TECH		0,00	A Vacances	CDD
Agent de service périscolaire / ATSEM	C	TECH		0,00	A Vacances	CDI
Agent technique polyvalent	C	TECH		0,00	A Vacance	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent de service périscolaire	C	TECH		0,00	A Accroissement	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres



- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « Publié le 24/04/2026 »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	154 318,85	154 318,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-28 190,00	-28 190,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	126 128,85	126 128,85

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	126 128,85	126 128,85
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	126 128,85	126 128,85

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	55 386,36	55 386,36
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	60 421,51	60 421,51
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 035,15	5 035,15

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		55 386,36	55 386,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		55 386,36	55 386,36
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 386,36	55 386,36
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		60 421,51	III 60 421,51
Ressources propres externes de l'année (a)		26 893,00	26 893,00
10222	FCTVA	19 893,00	19 893,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	7 000,00	7 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		33 528,51	33 528,51
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 528,51	33 528,51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

DT

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 077-217700012-20260417-COM2026041707B-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 09/04/2026

Présenté par Le Maire (1),

A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BERTEE Estelle, Adjointe au Maire	
COTTÉ Fabienne, Conseillère Municipale	
COUVIGNOU Thierry, Conseiller Municipal	
De FINANCE Hugues, Conseiller Municipal	
GUILLEMET Philippe, Conseiller Municipal	
LEJAL Sandra, Conseillère Municipale déléguée	
LOZÉ Patrice, Conseiller Municipal	
MACAUX Elisabeth, Conseillère Municipale	
MAILLARD Caroline, Conseillère Municipale déléguée	
MARTIN Jean-Philippe, Conseiller Municipal	
PEDEL Jérémy, Conseiller Municipal	
PERRIN Pascal, Conseiller Municipal	
PIEL Vanessa, Maire	
POITAU Guislain, Conseiller Municipal	
SALINGROD Laetitia, Adjointe au Maire	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2026, et de la publication le 24/04/2026

A Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



ARRETE ET SIGNATURES

Commune d' ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL

09/04/2026 12:31 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Achères-la-Forêt, le 17/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Les membres du Conseil Municipal,



Date de convocation : 09/04/2026

Signataire	
PIEL Vanessa, Maire	
BERTEE Estelle, Adjointe au Maire	
De FINANCE Hugues, Conseiller Municipal	
SALINGROD Laetitia, Adjointe au Maire	
MARTIN Jean-Philippe, Conseiller Municipal	
PEDEL Jérémy, Conseiller Municipal	
MAILLARD Caroline, Conseillère Municipale déléguée	
POITAU Guislain, Conseiller Municipal	
LEJAL Sandra, Conseillère Municipale déléguée	
LOZÉ Patrice, Conseiller Municipal	
COTTÉ Fabienne, Conseillère Municipale	
COUVIGNOU Thierry, Conseiller Municipal	
PERRIN Pascal, Conseiller Municipal	

ARRETE ET SIGNATURES

Commune d'ACHERES LA FORET - BUDGET COMMUNAL

09/04/2026 12:31 Page 2 / 2

Signataire	
MACAUX Elisabeth, Conseillère Municipale	
GUILLEMET Philippe, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/04/2026, et de la publication le 24/04/2026.

A Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.07
Objet	: Finances : Vote du budget primitif 2026
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Sur l'exposé de Mme la Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi de finances pour 2026,

Vu la délibération COM 09.09.2022 04 du Conseil Municipal du 09/09/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération COM 20240404.10 du Conseil Municipal du 04/04/2024 validant l'expérimentation du compte financier unique dit CFU à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la commission communale des finances réunies le 3 avril 2026,

Considérant la nécessité de délibérer dans le cadre du vote du budget primitif afin de donner pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, permettant ainsi de donner davantage de souplesse dans la gestion des comptes,

La commission des finances propose le vote le budget primitif 2026 en suréquilibre dans sa section de fonctionnement et équilibré en recettes et en dépenses pour sa section d'investissement à la somme de :

En €	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	964 877.07	1 468 675.60	503 798.53
Section d'investissement	241 740.36	241 740.36	0.00
Totaux	1 206 617.43	1 710 415.96	503 798.53

Annexe : budget primitif 2026 maquette M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 voix CONTRE et 3 abstentions à la majorité absolue, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026 par chapitre tel que proposé par la commission des finances
- D'AUTORISER le Maire, pour le budget 2026, à procéder, en tant que de besoin, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
 - o section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- D'AUTORISER Mme la Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 3

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	:	COM 20260417.08
Objet	:	Finances : redevance occupation du domaine - droit des sols
Rapporteur	:	Vanessa PIEL

Vu le CGCT notamment l'article L 2121-7,

Vu la délibération COM 20250623.04 fixant l'ensemble des redevances de la commune, modifiée par la délibération COM 20251208.05,

Considérant qu'il convient d'adapter la redevance d'occupation du domaine public,

Occupation du domaine public voirie et parcelles communales

Location sans électricité

Occupation à caractère événementiel : limité à 2 jours consécutifs > 50 €

Occupation par des marchands ou commerces ambulants :

Location annuelle à raison d'un jour/semaine	:	0 € la première année puis 170 € pour l'année
Location ponctuelle d'un jour	:	30 € par demande

Un chèque de caution propreté de 150 € sera demandé pour chaque demande.

Vanessa PIEL précise que ce changement de tarif est proposé pour être moins dissuasif pour les commerçants qui pourraient venir dans le cadre des manifestations et équilibrer davantage avec les tarifs d'occupation du

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le tarif de la redevance liée à l'occupation du domaine public telle que présentée

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Règlement intérieur du conseil municipal

Article 1^{er} : Réunions du conseil municipal

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire peut réunir le conseil aussi souvent que les affaires l'exigent. Le maire est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers des membres du conseil municipal. Le maire peut convoquer tout autre membre du personnel communal ou toute personne qualifiée pour participer au conseil. Ils ne prennent la parole que sur invitation du président de séance.

Les réunions auront lieu en présentiel, ou en visioconférence en cas de situation exceptionnelle, sans panachage des 2 formules.

Article 2 : Régime des convocations des conseillers municipaux

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse cinq jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Dans la mesure du possible, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal.

Article 3 : L'ordre du jour

Le maire fixe l'ordre du jour.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont en principe préalablement soumises, pour avis, aux commissions compétentes, sauf décision contraire du maire, motivée notamment par l'urgence.

Dans le cas où la séance se tient sur demande du tiers des membres du conseil, le maire est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Article 4 : Les droits des élus locaux : l'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et de marché.

Tout membre du conseil a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Durant les cinq jours ouvrables précédant la réunion et le jour de la ~~séance~~ séance les membres du conseil peuvent consulter les dossiers préparatoires à la mairie et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le maire. Les membres du conseil qui souhaitent consulter les dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au maire une demande écrite. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus, en séance, à la disposition des membres du conseil.

Article 5 : Le droit d'expression des élus

Les membres du conseil peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une prochaine séance de conseil municipal.

Les questions écrites sont adressées au maire 4 jours au moins avant une réunion du conseil et fait l'objet d'un accusé de réception. Les questions déposées après expiration du délai susvisé ou lors de la séance sont traitées si cela est possible ou renvoyées à la réunion ultérieure la plus proche.

Les questions portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la commune et de ses services.

Article 6 : Le droit d'expression des élus de la minorité dans les bulletins d'informations municipaux

Afin de garantir la libre expression notamment, des conseillers élus sur une autre liste que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale, un espace leur est réservé dans les supports de communication de la commune (L. 2121-27-1 CGCT).

Chaque liste ou conseiller appartenant ou non à la majorité dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer. Les modalités pratiques de la répartition de la surface rédactionnelle sont fixées en accord avec les conseillers concernés. Cependant, le texte proposé ne devra pas dépasser 1500 caractères espaces compris afin d'être cohérent avec l'ensemble de la mise en page du magazine municipal. Les textes figurant dans ces espaces sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Le contenu ne doit pas porter atteinte aux personnes, à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la réglementation en vigueur. En cas de contenu inapproprié, le maire, en tant que directeur de la publication se réserve le droit de demander de modifier un texte qui méconnaîtrait les dispositions de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 (contenu diffamatoire, outrageant...) ou refuser la publication et en informe les auteurs.

Ces dispositions s'appliquent à tout bulletin d'information actuel ou à venir, quelle que soit sa forme, qu'il soit présenté en format papier ou sur support numérique.

Les documents destinés à la publication sont remis au maire sur support numérique à l'adresse du secrétariat général, au plus tard le 15 juin et 15 décembre. Une fois transmis au directeur de la publication, les textes ne peuvent plus alors être modifiés dans leur contenu par leurs auteurs.

Article 7 : Les commissions consultatives

Les commissions communales instruisent les affaires qui leur sont soumises par le maire et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations et organisent les actions concernant leur secteur d'activités. Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées. Les commissions permanentes sont fixées en début ou en cours de mandat.

Le maire préside les commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint au maire, un délégué ou un conseiller. Si nécessaire, le conseil peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière. Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre, après en avoir informé son vice-président. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller municipal par voie électronique 7 jours avant la tenue de la réunion.

Sur proposition du maire ou du vice-président, certaines commissions peuvent être ouvertes à des membres extérieurs au conseil municipal.

Chaque réunion de commission donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Les réunions des commissions ne sont pas publiques (hors CCLE).

Article 8 : Rôle du maire, président de séance

Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal. Toutefois, la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Le maire vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre la réunion, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le ou les secrétaires les preuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture de la réunion.

Article 9 : Le quorum

Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance ou en visioconférence en cas de situation exceptionnelle. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Au cas où des membres du conseil municipal se retireraient en cours de réunion, le quorum serait vérifié avant la mise en délibéré des questions suivantes. Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulière, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, il est de nouveau convoqué, et délibère alors valablement sans condition de quorum.

Article 10 : Les pouvoirs

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un membre du conseil municipal de son choix. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable. Les pouvoirs sont transmis par courriel ou sur papier au service du secrétariat général au plus tard le jour de la séance du conseil municipal à 17h ou sur papier remis au Maire pendant la séance.

Article 11 : Secrétariat des réunions du conseil municipal

Au début de chaque réunion, le conseil nomme un secrétaire. Le secrétaire assiste le maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote et le dépouillement des scrutins et la rédaction du procès-verbal.

Article 12 : Présence du public

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Des emplacements, en nombre suffisant, sont prévus dans la salle des délibérations pour permettre l'accueil du public. Le public doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Il lui est interdit de troubler les débats, d'intervenir, d'interpeller les élus et de manifester. Toute marque d'approbation ou de désapprobation ainsi que toute forme de communication avec les élus sont prohibées. En fin de séance et seulement s'il le souhaite, le président de séance peut accorder la parole à un membre du public qui le demande. Il n'en a pas l'obligation.

Article 13 : Réunion à huis clos

A la demande du maire ou de cinq membres du conseil, le conseil municipal peut décider, sans débat, d'une réunion à huis clos. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Article 14 : Police des réunions

Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre. Les téléphones portables devront être silencieux.

Article 15 : Règles concernant le déroulement des réunions

Le maire appelle les questions à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription. Le maire peut proposer une modification de l'ordre des points soumis à délibération. Un membre du conseil peut également demander cette modification. Le conseil accepte ou non, à la majorité absolue, ce type de propositions. Chaque point est résumé oralement par le Maire ou par un rapporteur désigné par le maire.

Les séances de conseil municipal peuvent faire l'objet d'un enregistrement audio, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Les enregistrements seront supprimés dès l'approbation du PV concerné.

Article 16 : Débats ordinaires

Le Maire donne la parole aux membres du conseil qui la demandent et peut la leur retirer si leurs propos excèdent un temps de prise de parole excessif ou les limites du droit de libre expression. Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Article 17 : Suspension de séance

Le maire prononce les suspensions de séances. Le président peut mettre aux voix toute demande émanant de 5 membres du conseil.

Article 18 : Vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés. En cas de partage, la voix du maire est prépondérante (*sauf pour les votes à bulletin secret*). En cas d'élection, le vote a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés, si un troisième tour de vote est nécessaire. A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats. En dehors du scrutin secret, le mode habituel est le vote à main levée. Le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres de l'assemblée municipale.

Article 19 : Procès-verbal

Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Une feuille de présence est signée par tous les membres présents, sinon il est fait mention des raisons qui empêchent la signature. Le PV est mis en ligne sur le site de la commune dans un délai de 7 jours après le conseil au cours duquel il est approuvé.

[Article 20 : Désignation des délégués](#)

Le conseil désigne ses membres ou ses délégués au sein d'organismes extérieurs selon les dispositions du code général des collectivités territoriales régissant ces organismes. Le remplacement de ces délégués peut être fait dans les mêmes conditions que leur nomination.

[Article 21 : Modification du règlement intérieur](#)

La moitié des membres peut proposer des modifications au présent règlement. Dans ce cas, le conseil municipal en délibère dans les conditions habituelles. En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande du maire ou sur proposition d'un conseiller municipal. Il est également modifiable à chaque renouvellement de conseil municipal partiel ou complet dans les 6 mois de son élection.

[Article 22 : Autre](#)

Pour toute autre disposition il est fait référence aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Étaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	:	COM 20260417.09
Objet	:	Règlement intérieur du Conseil Municipal
Rapporteur	:	Vanessa PIEL

Vu le CGCT notamment l'article L 2121-7,
Considérant la commission réunie le 3 avril 2026,

Le règlement a été passé en revu lors de la réunion préalable au conseil municipal.

Corrections accordées :

L'article 4 présente une durée modifiée de 5 jours ... Préciser « ouvrables ».

L'article 6, passer à 1500 mots espace compris si cela peut apaiser l'équipe d'opposition.

« En cas de contenu inapproprié, le maire, en tant que directeur de la publication se réserve le droit de demander de modifier un texte qui méconnaîtrait les dispositions de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 (contenu diffamatoire, outrageant...) ou refuser la publication et en informe les auteurs. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le règlement intérieur de l'assemblée corrigé

Annexe : règlement intérieur du conseil municipal

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



PNRGF

Comité syndical		SPANC - Service public d'assainissement non collectif	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Gâtinais Bois Energie	Paysage et territoire	Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Patrimoine et culture	Energie et habitat	Environnement et Education
Titulaires : 2	Suppléants : 2	Réfèrent : 1	Réfèrent > Maire peut donner pouvoir	Au moins 1 représentant de la commune / pas figé				
de la commission communale								
NOM	Prénom	2	2	1	1	1	2	2
PIEL	Vanessa	1			1			
BERTÉE	Estelle		1			1		
DE FINANCE	Hugues						1	
SALINGROD	Laëtitia					1		
MARTIN	Jean-				1	1		
PEDEL	Jérémy	1						1
MAILLARD	Caroline		1				1	1
POITAU	Guislain							
LEJAL	Sandra			1			1	
LOZÉ	Patrice							
COTTÉ	Fabienne							
COUVIGNOU	Thierry							
PERRIN	Pascal							
MACAUX	Elisabeth							
GUILLEMET	Philippe							

CAPF

Titulaire : 1 pas de suppléant pour les commissions

Conseiller communautaire Elus selon article L5211-6-1 du CGCT		Commission développement économique et touristique	Commission sport, enfance, jeunesse, culture et vie associative	Commission finances, ressources humaines, mutualisation et CLECT	Commission environnement	Commission urbansime, habitat, logement et déplacements	Référent mutualisation
Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1
e de la commission communale							
NOM	Prénom	1	1	1	1	1	1
PIEL	Vanessa	1			1		1
BERTÉE	Estelle		1				
DE FINANCE	Hugues		1				
SALINGROD	Laëtitia						
MARTIN	Jean-						
PEDEL	Jérémy			1			
MAILLARD	Caroline				1		
POITAU	Guislain						
LEJAL	Sandra					1	
LOZÉ	Patrice						
COTTÉ	Fabienne						
COUVIGNOU	Thierry						
PERRIN	Pascal						
MACAUX	Elisabeth						
GUILLEMET	Philippe						

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au PNRGF sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Vanessa PIEL Jérémy PEDEL	Estelle BERTEE Caroline MAILLARD

SPANC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Sandra LEJAL	/

SCIC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Vanessa PIEL	/

A titre indicatif, pour les commissions :

Commissions	Elus inscrits
Paysage et territoire	Jean-Philippe MARTIN
Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Estelle BERTEE, Jean-Philippe MARTIN
Patrimoine et culture	Laëtitia SALINGROD, Sandra LEJAL
Energie et habitat	Hugues De FINANCE, Caroline MAILLARD
Environnement et Education	Jérémy PEDEL, Caroline MAILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Voteants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au PNRGF sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Vanessa PIEL Jérémy PEDEL	Estelle BERTEE Caroline MAILLARD

SPANC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Sandra LEJAL	/

SCIC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Vanessa PIEL	/

A titre indicatif, pour les commissions :

Commissions	Elus inscrits
Paysage et territoire	Jean-Philippe MARTIN
Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Estelle BERTEE, Jean-Philippe MARTIN
Patrimoine et culture	Laëtitia SALINGROD, Sandra LEJAL
Energie et habitat	Hugues De FINANCE, Caroline MAILLARD
Environnement et Education	Jérémy PEDEL, Caroline MAILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Voteants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme

Vanessa PIEL, Maire



PNRGF

Comité syndical		SPANC - Service public d'assainissement non collectif	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Gâtinais Bois Energie	Paysage et territoire	Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Patrimoine et culture	Energie et habitat	Environnement et Education
Titulaires : 2	Suppléants : 2	Référent : 1	Référent > Maire peut donner pouvoir	Au moins 1 représentant de la commune / pas figé				
de la commission communale								
NOM	Prénom	2	2	1	1	1	2	2
PIEL	Vanessa	1			1			
BERTÉE	Estelle		1			1		
DE FINANCE	Hugues						1	
SALINGROD	Laëtitia					1		
MARTIN	Jean-				1	1		
PEDEL	Jérémy	1						1
MAILLARD	Caroline		1				1	1
POITAU	Guislain							
LEJAL	Sandra			1			1	
LOZÉ	Patrice							
COTTÉ	Fabienne							
COUVIGNOU	Thierry							
PERRIN	Pascal							
MACAUX	Elisabeth							
GUILLEMET	Philippe							

CAPF

Titulaire : 1 pas de suppléant pour les commissions

Conseiller communautaire Elus selon article L5211-6-1 du CGCT		Commission développement économique et touristique	Commission sport, enfance, jeunesse, culture et vie associative	Commission finances, ressources humaines, mutualisation et CLECT	Commission environnement	Commission urbansime, habitat, logement et déplacements	Référent mutualisation
Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1
e de la commission communale							
NOM	Prénom	1	1	1	1	1	1
PIEL	Vanessa	1			1		1
BERTÉE	Estelle		1				
DE FINANCE	Hugues		1				
SALINGROD	Laëtitia						
MARTIN	Jean-						
PEDEL	Jérémy			1			
MAILLARD	Caroline				1		
POITAU	Guislain						
LEJAL	Sandra					1	
LOZÉ	Patrice						
COTTÉ	Fabienne						
COUVIGNOU	Thierry						
PERRIN	Pascal						
MACAUX	Elisabeth						
GUILLEMET	Philippe						

Autres délégations

Représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école		Responsables plan iode		Forêt d'exception		Délégué préfecture - Défense	Délégué préfecture - Incendie et secours	Représentatants du conseil municipal auprès de l'ACAD (aide à domicile)		Représentant auprès de l'Entente Sportive Forêt (ESF)		GIP ID 77 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementale (ID77)	
Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Suppléant : 1	Titulaire : 1	Suppléant : 1
de la commission communale													
NOM	Prénom	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PIEL	Vanessa							1	1				
BERTÉE	Estelle				1								
DE FINANCE	Hugues									1			
SALINGROD	Laëtitia					1							
MARTIN	Jean-											1	
PEDEL	Jérémy	1											
MAILLARD	Caroline		1		1								
POITAU	Guislain			1									
LEJAL	Sandra				1								
LOZÉ	Patrice										1		
COTTÉ	Fabienne												
COUVIGNOU	Thierry												1
PERRIN	Pascal												
MACAUX	Elisabeth												
GUILLEMET	Philippe								1				

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au PNRGF sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Vanessa PIEL Jérémy PEDEL	Estelle BERTEE Caroline MAILLARD

SPANC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Sandra LEJAL	/

SCIC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Vanessa PIEL	/

A titre indicatif, pour les commissions :

Commissions	Elus inscrits
Paysage et territoire	Jean-Philippe MARTIN
Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Estelle BERTEE, Jean-Philippe MARTIN
Patrimoine et culture	Laëtitia SALINGROD, Sandra LEJAL
Energie et habitat	Hugues De FINANCE, Caroline MAILLARD
Environnement et Education	Jérémy PEDEL, Caroline MAILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Voteants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégués pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ACAD – aide à domicile sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Vanessa PIEL	Philippe GUILLEMET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégués pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au **GIP ID 77 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementales (ID 77) :**

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Jean-Philippe MARTIN	Thierry COUVIGNOU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégués pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ONF – Forêt d'exception sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD	Estelle BERTEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SDESM sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD Thierry COUVIGNOU	Jérémy PEDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SIC Syndicat du collège (gestion des gymnases de la chapelle la reine) sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Jérémy PEDEL	Guislain POITAU
Patrice LOZÉ	Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

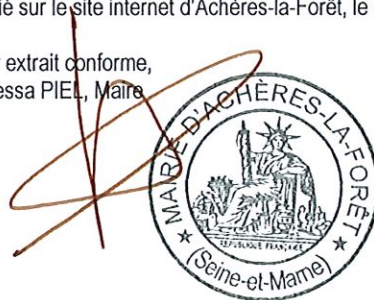
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SIM2V - Syndicat intercommunal de musique des deux vallées sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Estelle BERTEE Laëtitia SALINGROD	Sandra LEJAL Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ACAD – aide à domicile sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Vanessa PIEL	Philippe GUILLEMET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





PNRGF

Comité syndical		SPANC - Service public d'assainissement non collectif	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Gâtinais Bois Energie	Paysage et territoire	Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Patrimoine et culture	Energie et habitat	Environnement et Education
Titulaires : 2	Suppléants : 2	Réfèrent : 1	Réfèrent > Maire peut donner pouvoir	Au moins 1 représentant de la commune / pas figé				
de la commission communale								
NOM	Prénom	2	2	1	1	2	2	2
PIEL	Vanessa	1			1			
BERTÉE	Estelle		1			1		
DE FINANCE	Hugues						1	
SALINGROD	Laëtitia					1		
MARTIN	Jean-				1	1		
PEDEL	Jérémy	1						1
MAILLARD	Caroline		1				1	1
POITAU	Guislain							
LEJAL	Sandra			1			1	
LOZÉ	Patrice							
COTTÉ	Fabienne							
COUVIGNOU	Thierry							
PERRIN	Pascal							
MACAUX	Elisabeth							
GUILLEMET	Philippe							

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au PNRGF sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Vanessa PIEL Jérémy PEDEL	Estelle BERTEE Caroline MAILLARD

SPANC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Sandra LEJAL	/

SCIC :

Titulaires : 1	Suppléants : 0
Vanessa PIEL	/

A titre indicatif, pour les commissions :

Commissions	Elus inscrits
Paysage et territoire	Jean-Philippe MARTIN
Agriculture-Sylviculture et Attractivité	Estelle BERTEE, Jean-Philippe MARTIN
Patrimoine et culture	Laëtitia SALINGROD, Sandra LEJAL
Energie et habitat	Hugues De FINANCE, Caroline MAILLARD
Environnement et Education	Jérémy PEDEL, Caroline MAILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Voteants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégués pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ACAD – aide à domicile sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Vanessa PIEL	Philippe GUILLEMET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au GIP ID 77 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementalesont (ID 77) :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Jean-Philippe MARTIN	Thierry COUVIGNOU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ONF – Forêt d'exception sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD	Estelle BERTEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SDESM sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD Thierry COUVIGNOU	Jérémy PEDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SIC Syndicat du collège (gestion des gymnases de la chapelle la reine) sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Jérémy PEDEL	Guislain POITAU
Patrice LOZÉ	Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

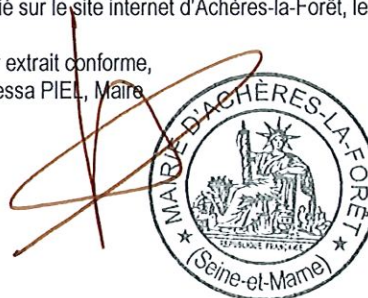
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	:	COM 20260417.10
Objet	:	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	:	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au **SIM2V - Syndicat intercommunal de musique des deux vallées** sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Estelle BERTEE Laëtitia SALINGROD	Sandra LEJAL Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au GIP ID 77 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ingénierie Départementalesont (ID 77) :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Jean-Philippe MARTIN	Thierry COUVIGNOU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués à l'ONF – Forêt d'exception sont :

Titulaires : 1	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD	Estelle BERTEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro :	COM 20260417.10
Objet :	Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SDESM sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 1
Caroline MAILLARD Thierry COUVIGNOU	Jérémy PEDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégations pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SIC Syndicat du collège (gestion des gymnases de la chapelle la reine) sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Jérémy PEDEL	Guislain POITAU
Patrice LOZÉ	Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

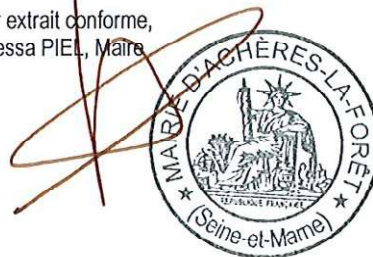
Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.10
Objet	: Délégués pour représentation dans les instances extérieures
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-7 et L. 5711-1 concernant les syndicats mixtes ;

Les élus délégués au SIM2V - Syndicat intercommunal de musique des deux vallées sont :

Comité syndical :

Titulaires : 2	Suppléants : 2
Estelle BERTEE Laëtitia SALINGROD	Sandra LEJAL Fabienne COTTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER la représentation de la commune dans les organismes extérieurs de la manière susmentionnée

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vanessa PIEL précise que le besoin en délégation a été présenté lors de la réunion du 03/04/2026. Il a été proposé à chaque membre du conseil municipal de s'inscrire dans les différentes commissions communales et extra communales. Les listes présentées prennent en compte les souhaits exprimés de chacun.

Concernant la CCID, Madame DE SOUSA ... candidature en plus des membres du conseil présentés dans la liste jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	:	COM 20260417.11
Objet	:	Commissions communales
Rapporteur	:	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1650,

Liste des personnes proposés pour la CCID - Commission communale des Impôts Directs (Art 1650 du CGI)

Vanessa PIEL
Hugues DE FINANCE
Thierry COUVIGNOU
Fabienne COTTÉ
Sandra LEJAL
Jérémy PEDEL
Pascal PERRIN
Véronique DE SOUSA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les élus délégués à la CCLE - Commission de contrôle des listes électorales

Titulaires : 5	Suppléants : 4
3 liste majoritaire 2 autres listes	3 liste majoritaire 2 autres listes
Hugues DE FINANCE Patrice LOZÉ Fabienne COTTÉ Pascal PERRIN Elisabeth MACAUX	Thierry COUVIGNOU Guislain POITAU Jérémy PEDEL Philippe GUILLEMET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le correspondant élu pour le CNAS est Laëtitia SALINGROD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Commissions communales établies :

Commissions	Elus inscrits
Commission finances	Ensemble du conseil municipal
Commission personnel communal	Ensemble du conseil municipal
Commission communication et démocratie participative	Vanessa PIEL, Estelle BERTÉE, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN
Commission travaux, voirie, sécurité et chemin	Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Laëtitia SALINGROD, Thierry COUVIGNOU, Patrice LOZÉ, Guislain POITAU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX
Commission urbanisme	Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Thierry COUVIGNOU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX
Commission environnement et transition écologique	Vanessa PIEL, Thierry COUVIGNOU, Guislain POITAU, Jean-Philippe MARTIN, Caroline MAILLARD
Commission loisirs, culture	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Laëtitia SALINGROD, Jean-Philippe MARTIN, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Philippe GUILLEMET
Commission vie associative	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Patrice LOZÉ, Caroline MAILLARD, Philippe GUILLEMET
Commission scolaire, périscolaire, jeunesse	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Patrice LOZÉ, Guislain POITAU, Sandra LEJAL, Philippe GUILLEMET
Commission d'Appel d'Offre	Titulaires : Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Pascal PERRIN Suppléants : Thierry COUVIGNOU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	:	COM 20260417.11
Objet	:	Commissions communales
Rapporteur	:	Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vanessa PIEL précise que le besoin en délégation a été présenté lors de la réunion du 03/04/2026. Il a été proposé à chaque membre du conseil municipal de s'inscrire dans les différentes commissions communales et extra communales. Les listes présentées prennent en compte les souhaits exprimés de chacun.

Concernant la CCID, Madame DE SOUSA ... candidature en plus des membres du conseil présentés dans la liste jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Commissions communales et parcommunales

	Commission finances	Commission personnel communal	Commission communication et démocratie participative	Commission travaux, voirie, sécurité et chemin	Commission urbanisme	Commission environnement et transition écologique	Commission loisirs, culture	Commission vie associative	Commission scolaire, périscolaire, jeunesse	
	Tous les élus sont membres de la commission	Tous les élus sont membres de la commission								
			Possibilité ouverture au public	Possibilité ouverture au public		Possibilité ouverture au public	Possibilité ouverture au public	Possibilité ouverture au public	Ouverte aux parents sur candidature : 2 titulaires et 2 suppléants	
	Fermée au public				Fermée au public					
Vice-Présidence de la commission communale	Hugues DE FINANCE	-	Estelle BERTEE	Thierry COUVIGNOU	Sandra LEJAL	Caroline MAILLARD	Laëtitia SALINGROD	Fabienne COTTÉ	Jérémy PEDEL	
NOM	Prénom	15	15	4	11	8	5	7	5	6
Maire	PIEL Vanessa	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Adjoint	BERTÉE Estelle	1	1	1			1	1	1	
Adjoint	DE FINANCE Hugues	1	1		1	1				
Adjoint	SALINGROD Laëtitia	1	1		1		1			
Conseiller.	MARTIN Jean-	1	1		1	1				
Conseiller.	PEDEL Jérémy	1	1	1	1			1	1	
Conseiller.	MAILLARD Caroline	1	1		1	1			1	
Conseiller.	POITAU Guislain	1	1			1	1			
Conseiller.	LEJAL Sandra	1	1		1	1	1			
Conseiller.	LOZÉ Patrice	1	1		1	1				1
Conseiller.	COTTÉ Fabienne	1	1			1	1	1		
Conseiller.	COUVIGNOU Thierry	1	1		1	1				
Conseiller.	PERRIN Pascal	1	1	1	1	1				
Conseiller.	MACAUX Elisabeth	1	1				1	1	1	
Conseiller.e	GUILLEMET Philippe	1	1		1	1				

Commissions communales et parcommunales

CAO - Commission appels d'offres		CCLE - Commission de contrôle des listes électorales		CCID - Commission communale des Impôts Directs Art 1650 du CGI		CNAS - Correspondant élu	CCAS - Centre Communal d'Action Sociale		
Titulaires : 3	Suppléants : 3	Titulaires : 3 liste majoritaire 2 autres listes	Suppléants : 3 liste majoritaire 2 autres listes	Titulaires : 7 dont Maire ou adjoint + 6 commissaires	Suppléants : 7	Titulaire : 1	Selon délibération du CM : 4 (en plus du maire)		
		Ouverture au public réglementairement		Liste de 24 personnes proposée au DFIP ss 1 mois après renouvellement du conseil comporte habitants élus ou non					
de la commission communale		Vanessa PIEL				Vanessa PIEL			
NOM	Prénom	3	3	5	4	7	0	1	4
PIEL	Vanessa	1				1			
BERTÉE	Estelle								
DE FINANCE	Hugues	1		1		1			
SALINGROD	Laëtitia							1	1
MARTIN	Jean-		1		1	1			
PEDEL	Jérémy			1					
MAILLARD	Caroline				1				
POITAU	Guislain								
LEJAL	Sandra		1	1		1			1
LOZÉ	Patrice		1			1			1
COTTÉ	Fabienne								
COUVIGNOU	Thierry				1	1			
PERRIN	Pascal	1		1		1			1
MACAUX	Elisabeth				1				
GUILLEMET	Philippe			1					

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1650,

Liste des personnes proposés pour la CCID - Commission communale des Impôts Directs (Art 1650 du CGI)

Vanessa PIEL
Hugues DE FINANCE
Thierry COUVIGNOU
Fabienne COTTÉ
Sandra LEJAL
Jérémy PEDEL
Pascal PERRIN
Véronique DE SOUSA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les élus délégués à la CCLE - Commission de contrôle des listes électorales

Titulaires : 5	Suppléants : 4
3 liste majoritaire	3 liste majoritaire
2 autres listes	2 autres listes
Hugues DE FINANCE	Thierry COUVIGNOU
Patrice LOZÉ	Guislain POITAU
Fabienne COTTÉ	Jérémy PEDEL
Pascal PERRIN	Philippe GUILLEMET
Elisabeth MACAUX	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le correspondant élu pour le CNAS est Laëtitia SALINGROD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.11
Objet	: Commissions communales
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Commissions communales établies :

Commissions	Elus inscrits
Commission finances	Ensemble du conseil municipal
Commission personnel communal	Ensemble du conseil municipal
Commission communication et démocratie participative	Vanessa PIEL, Estelle BERTÉE, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN
Commission travaux, voirie, sécurité et chemin	Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Laëtitia SALINGROD, Thierry COUVIGNOU, Patrice LOZÉ, Guislain POITAU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX
Commission urbanisme	Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Thierry COUVIGNOU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL, Jérémy PEDEL, Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX
Commission environnement et transition écologique	Vanessa PIEL, Thierry COUVIGNOU, Guislain POITAU, Jean-Philippe MARTIN, Caroline MAILLARD
Commission loisirs, culture	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Laëtitia SALINGROD, Jean-Philippe MARTIN, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Philippe GUILLEMET
Commission vie associative	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Patrice LOZÉ, Caroline MAILLARD, Philippe GUILLEMET
Commission scolaire, périscolaire, jeunesse	Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Patrice LOZÉ, Guislain POITAU, Sandra LEJAL, Philippe GUILLEMET
Commission d'Appel d'Offre	Titulaires : Vanessa PIEL, Hugues DE FINANCE, Pascal PERRIN Suppléants : Thierry COUVIGNOU, Fabienne COTTÉ, Sandra LEJAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'organisation des commissions communales et les représentations dans les commissions obligatoires telles que présentés

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.12
Objet	: CCAS : fixation du nombre de la composition du conseil d'administration
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8 à R123-15 concernant la composition du conseil d'administration.

La Maire propose la composition du conseil d'administration suivante :

- 4 membres élus
- 4 membres nommés par le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

DECIDE :

- DE FIXER la composition du conseil d'administration du CCAS à 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt
CCAS

Procès-verbal
Election
des membres du Conseil d'administration du CCAS
de la commune d'Achères-la-Forêt

L'an deux mille vingt- six et le 17 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, MARTIN Jean-Philippe, PEDEL Jérémy, MAILLARD Caroline, POITAU Guislain, LEJAL Sandra, LOZÉ Patrice, COTTÉ Fabienne, COUVIGNOU Thierry, PERRIN Pascal, MACAUX Elisabeth, GUILLEMET Philippe.

Absents excusés :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	10/04/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance :

1. CCAS définition du nombre de membres

Délibération numéro :	COM 20260417.12
Objet :	CCAS : fixation du nombre de la composition du conseil d'administration
Rapporteur :	Vanessa PIEL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8 à R123-15 concernant la composition du conseil d'administration.

La Maire propose la composition du conseil d'administration suivante :

- 4 membres élus
- 4 membres nommés par le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité, Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

DECIDE :

- DE FIXER la composition du conseil d'administration du CCAS à 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire

2. CCAS : élections de membres élus

Délibération numéro	: COM 20260417.13
Objet	: CCAS : élections de membres élus
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8 à R123-15 concernant la composition du conseil d'administration ;
Considérant la délibération COM20260417.13 fixant le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection des représentants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Désignation du secrétaire : Fabienne COTTÉ

Désignation des deux assesseurs : Sandra LEJAL, Elisabeth MACAUX

Deux listes d'élus ont présenté leur candidature :

- Liste portée par Sandra LEJAL de 3 membres : Sandra LEJAL / Patrice LOZÉ / Laëtitia SALINGROD
- Liste portée par Pascal PERRIN de 2 membres : Pascal PERRIN / Philippe GUILLEMET

Après déroulé les opérations de vote,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]	15

Les listes ont obtenu :

Nombre de voix

- Liste portée par Sandra LEJAL : 12 *en toutes lettres douze*
- Liste portée par Pascal PERRIN : 3 *en toutes lettres trois*

Nombre de poste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste portée par Sandra LEJAL : 3 *en toutes lettres trois*
- Liste portée par Pascal PERRIN : 1 *en toutes lettres un*

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS

- Liste portée par Sandra LEJAL : Sandra LEJAL / Patrice LOZÉ / Laëtitia SALINGROD
- Liste portée par Pascal PERRIN : Pascal PERRIN

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 avril 2026, à 19h49, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire,

Vanessa PIEL

Le secrétaire de l'élection,

Fabienne COTTÉ

Les assesseurs,

Sandra LEJAL

Elisabeth MACAUX

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : *Caroline MAILLARD*

Délibération numéro	: COM 20260417.13
Objet	: CCAS : élections de membres élus
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8 à R123-15 concernant la composition du conseil d'administration ;

Considérant la délibération COM20260417.13 fixant le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection des représentants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes d'élus ont présenté leur candidature :

- Liste portée par Sandra LEJAL de 3 membres : Sandra LEJAL / Patrice LOZÉ / Laëtitia SALINGROD
- Liste portée par Pascal PERRIN de 2 membres : Pascal PERRIN / Philippe GUILLEMET

Après le déroulé des opérations de vote,

Les listes ont obtenu :

Nombre de voix

- Liste portée par Sandra LEJAL : 12
- Liste portée par Pascal PERRIN : 3

Nombre de poste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste portée par Sandra LEJAL : 3
- Liste portée par Pascal PERRIN : 1

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS : Sandra LEJAL / Patrice LOZÉ / Laëtitia SALINGROD / Pascal PERRIN

Annexe : PV des élections.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.14
Objet	: Caisse des écoles : dissolution après mise en sommeil
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le CGCT,
Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 212-10,

La caisse des écoles a bien été mise en sommeil en vue de dissolution à compter du 01/01/2024 par délibérations conjointes de la commune et de la caisse des écoles.

Aucune opération budgétaire n'a été réalisée pour son compte depuis fin 2023.

Quelques dernières opérations de trésorerie ont été enregistrées sur la régie jusqu'au 19/01/2024. Elles correspondent à des opérations enregistrées sur le budget 2023 et payées en régie début 2024.

Vu le solde des comptes de la caisse des écoles à l'arrêt des activités de trésorerie d'un montant de 31 374.87 €.

Cela représente donc 3 années complètes de sommeil.
Les activités étant reprises sur les comptes de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,
DECIDE :

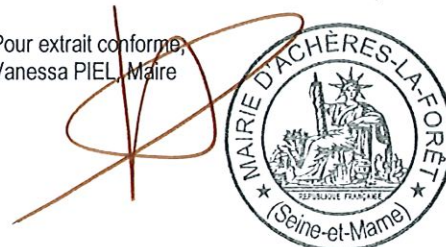
- DE DISSOUDRE la Caisse des écoles au 31/12/2026 à l'issue de la période de 3 ans de mise en sommeil
- DE TRANSFERER le solde des actifs au budget de la commune sur l'année budgétaire 2027.

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.
Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire





Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitiia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.15
Objet	: SDESM : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Cesson et Sammeron
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Articles L.2113-6. à L.2113-8 du code de la commande publique

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Objet de la convention	2
ARTICLE 2.	Objet du groupement de commandes	2
ARTICLE 3.	Composition du groupement	3
ARTICLE 4.	Durée du groupement	3
ARTICLE 5.	Adhésion et retrait des membres	3
ARTICLE 6.	Commission d'appel d'offres.....	4
ARTICLE 7.	Désignation et obligations du coordonnateur	4
ARTICLE 8.	Obligations des membres.....	6
ARTICLE 9.	Propriété et utilisation des données recueillies par le groupement	6
ARTICLE 10.	Modification de la convention constitutive.....	6
ARTICLE 11.	Compétence et résolution des litiges.....	6
ARTICLE 12.	Signature	7

Préambule

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et ses collectivités adhérentes ont un besoin commun de réaliser des travaux, des prestations de maintenance et d'exploitation d'équipements d'éclairage extérieur et public.

Les articles L. 2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, afin de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La convention constitutive de ce groupement, signée par ses membres, doit définir les règles de fonctionnement du groupement. Cette convention doit également désigner le coordonnateur et les modalités de passation des différents marchés.

Dans ce contexte, les Parties ont convenu ce qui suit.

ARTICLE 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes, dénommé ci-après « le groupement », sur le fondement des dispositions de l'article L.2113-6 du code de la commande publique, ainsi que de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

A ce titre, elle définit notamment :

- Les modalités de préparation, de passation et d'exécution des marchés dont l'objet est précisé dans la présente convention,
- Les obligations de chaque membre.

Le groupement n'a pas la personnalité morale.

Il est également précisé que la présente convention constitutive ne fait l'objet d'aucune participation financière à la charge des membres du groupement de commandes, sauf en cas de retrait prématuré qui peut donner lieu à la facturation de pénalités. Seules les prestations commandées par chaque membre dans le cadre des marchés publics font l'objet d'une facturation, par les titulaires des marchés.

ARTICLE 2. Objet du groupement de commandes

Le présent groupement a pour objet de permettre la coordination des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Maintenance et travaux du réseau d'éclairage extérieur du parc d'exposition permanent et de l'éclairage public du SDESM, sis au siège du SDESM.
- Maintenance et travaux de réparation, modernisation ou création d'installations et des équipements relatifs au réseau d'éclairage public, tels que les armoires de commande et de protection, les points lumineux et leurs supports, ainsi que les mâts solaires autonomes.
- Exploitation du réseau d'éclairage public en qualité de chargé d'exploitation avec réglementation des accès au réseau hors ou sous tension (NF C 18-510).
- Gestion des DT-DICT (Déclarations de travaux), autorisations d'accès au réseau, consignations électriques.
- Maintenance corrective et de réparation et remplacement des pièces et consommables.
- Inventaire, numérotage des ouvrages et mise à jour de la base de données de l'outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

- Evolution du patrimoine à la demande du membre et mise à jour de la base de données GMAO des installations complémentaires.
- Etablissement de rapports techniques par membre : notamment inventaire et exploitation annuels, passages périodiques.
- Garantie des délais d'intervention et suivi des interventions de pannes.
- Accès au service d'astreinte en dehors des horaires et des jours ouvrables : notamment remise en service ou mise en sécurité des personnes et des biens.
- Maintenance préventive : nettoyage des luminaires et des armoires, contrôle électrique des armoires, passages périodiques de contrôle de jour et de nuit.
- Gestion de l'énergie : vérification des puissances, factures, analyse des consommations.
- Entretien des éclairages extérieurs sportifs et mise en valeur du patrimoine.
- Entretien et installation des illuminations festives.
- Contrôle mécanique des supports.

ARTICLE 3. Composition du groupement

Le groupement est ouvert aux collectivités adhérentes au SDESM (ou en cours d'adhésion), ainsi qu'au SDESM lui-même.

ARTICLE 4. Durée du groupement

La présente convention constitutive prend effet à compter de la date de signature par les membres du groupement et de son envoi au contrôle de légalité, au plus tard la veille du jour de la publication de l'Avis d'appel public à la Concurrence (AAPC) du premier marché public, objet du groupement de commande.

Le groupement de commandes prendra fin à l'expiration du dernier marché conclu au titre du présent Groupement. Les Parties conviennent que le Coordonnateur restera chargé, même après l'expiration de la présente convention, de la mise en œuvre des garanties post-contractuelles liées aux marchés publics et à toutes les actions et conséquences qui y sont attachées.

ARTICLE 5. Adhésion et retrait des membres

5.1 Adhésion

L'adhésion des collectivités est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

Le SDESM informe ses collectivités adhérentes par correspondance de la date limite d'adhésion au groupement.

Chaque collectivité notifie au SDESM sa délibération d'adhésion datée, signée et visée par le contrôle de légalité, accompagnée de la présente convention constitutive datée et signée.

A défaut de remise des documents d'adhésion complétés, datés et signés avant cette date, le coordonnateur ne sera pas en mesure de valider l'adhésion.

Dans tous les cas, l'adhésion d'un membre au groupement n'est effective que si la date de réception des documents d'adhésion par le coordonnateur est antérieure à l'avis d'appel public à concurrence (AAPC) du marché afférent. Aucune adhésion de nouveau membre ne sera possible après la publication de l'AAPC.

L'adhésion d'un membre ne nécessite pas l'accord préalable des autres membres du groupement.

5.2 Retrait d'un membre du groupement

Chaque membre demeure libre de se retirer du groupement sur demande expresse adressée par lettre recommandée avec avis de réception au coordonnateur, en respectant un préavis de trois mois avant la date d'effet du retrait.

Le retrait d'un membre du groupement est entériné par délibération de son assemblée.

Le coordonnateur est dégagé de toute responsabilité au titre du retrait d'un membre. Ce dernier assume seul les dommages et intérêts ou indemnités susceptibles d'être demandés par le titulaire du marché qui s'estimerait lésé par son retrait.

Le retrait ne prend effet qu'après règlement des sommes dues au titre des marchés conclus et de la présente convention.

En outre, les membres du groupement dont le retrait conduirait à devoir déclarer sans suite une consultation en cours, se verront appliquer des pénalités d'un montant égal aux frais engagés par le coordonnateur pour la relance d'une nouvelle procédure.

ARTICLE 6. Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions du II de l'article L.1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres (CAO) est celle du SDESM.

ARTICLE 7. Désignation et obligations du coordonnateur

7.1 Désignation du coordonnateur

La présente convention confie au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), le rôle de coordonnateur du groupement, en charge de mener toute la procédure de passation de marchés publics au nom et pour le compte des autres membres.

Dans le respect des règles du code de la commande publique, le coordonnateur est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs opérateur(s) économique(s), en vue de répondre aux besoins des membres dans les domaines visés aux articles 1 et 2 de la présente convention.

7.2 Obligations du coordonnateur

Afin de mener à bien la consultation organisée pour le groupement, le coordonnateur est chargé de :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, dans le respect des règles de la commande publique, et en vue de la satisfaction d'intérêts communs ;
- Recenser les besoins propres de chaque membre ;
- Centraliser et définir les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres.
- Élaborer et rédiger l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- Publier l'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC).
- Réceptionner et analyser les candidatures et les offres ;
- Demander aux candidats, le cas échéant, de préciser leur candidature et/ou leur offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci.
- Rédiger le rapport d'analyse des candidatures et des offres.
- Convoquer les membres de sa commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés.
- Informer les candidats non retenus du rejet de leur candidature et des motifs de ce rejet.
- Transmettre les pièces du marché au service du contrôle de la légalité de la Préfecture.
- Signer et notifier les marchés lot par lot.

- Rédiger et publier l'avis d'attribution.
- Mettre à disposition des membres du groupement les documents contractuels du marché.
- Rédiger, signer après accord des membres, et notifier les éventuels avenants nécessaires.
- Mettre en relation les membres du groupement avec l'entreprise titulaire du lot attribué.
- Rédiger des modèles d'ordre de service « forfait maintenance » et de bon de commande à l'usage des membres du groupement.
- Assurer un suivi annuel des ordres de service « forfait maintenance ».
- Le cas échéant, appliquer les pénalités à portée générale, telles que prévues dans le cahier des charges du marché.
- Gérer les précontentieux et les contentieux formés par ou contre le groupement. Les litiges formés par ou contre un membre du groupement sont directement gérés par le membre concerné.
- L'original du marché ainsi que les documents de consultation y afférents sont conservés dans les archives du coordonnateur.

7.3 Missions complémentaires d'assistance du coordonnateur

Afin de garantir la qualité des prestations réalisées lors de l'exécution du marché, en complément du suivi assuré par les membres du groupement, le coordonnateur peut également être amené à effectuer les missions complémentaires suivantes :

- Organiser des contrôles sur site inopinés des étiquettes et de la mise à jour de la base de données du patrimoine.
- Faire un point périodique auprès des titulaires afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.
- Être présent ou se faire représenter lors des différents contrôles ou essais à effectuer.
- Le cas échéant, assister les membres dans la recherche de solutions pour remédier aux éventuelles anomalies constatées au cours de l'exécution du marché, tant dans la qualité des prestations qu'en cas de non-respect des clauses des marchés.

D'une façon générale, le coordonnateur s'efforcera de mettre en œuvre tout moyen raisonnable pour que le marché conclu dans le cadre de ce groupement réponde au mieux aux besoins des membres dans le cadre de la présente convention.

Néanmoins, il est rappelé que le coordonnateur ne se substitue pas aux membres du groupement en ce qui concerne leurs obligations respectives.

7.4 Mise à disposition de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

Dans le cadre du présent groupement de commandes, le SDESM met à disposition et maintient un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et le cas échéant, assiste les membres dans l'usage de cet outil. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

L'utilisation de la GMAO permet d'assurer le suivi du marché et de vérifier la bonne exécution des missions du titulaire. Elle permet également de prendre en charge la mise à jour permanente de la base de données existante lors de nouvelles installations, d'évolutions technologiques ou de mise en conformité.

En revanche, l'inventaire initial est à la charge des nouveaux adhérents.

ARTICLE 8. Obligations des membres

Les membres sont chargés de l'exécution du marché.

Cela inclut notamment de :

- Régler les prestations auprès de l'entreprise retenue, dès lors que le membre a émis un ou plusieurs bons de commande dans le cadre du marché, y compris les frais d'astreintes ou les prestations de mesures de localisation de réseau.
- Nommer un référent qui soit l'interlocuteur du titulaire, pour une gestion efficace du marché.
- Suivre la bonne exécution des interventions de dépannage par un contrôle terrain et par la GMAO.
- Rédiger, transmettre et notifier les ordres de services annuels « forfait maintenance » à l'entreprise retenue, selon les modèles fournis par le SDESM.
- Valider, signer et notifier à l'entreprise retenue les devis valant ordre de service des travaux demandés.
- Formaliser les interventions de régularisation requises auprès du titulaire, par l'émission d'un bon de commande, d'après un devis de réparation, d'astreinte ou d'étiquetage des nouvelles installations.
- Favoriser le déroulement des prestations, en cours de marché et notamment de :
 - Publier les arrêtés de restriction de stationnement et le cas échéant de la circulation, dans les conditions jugées nécessaires ou sur demande de l'entreprise titulaire.
 - Diffuser les arrêtés susvisés auprès des administrés (affichage sur zone, mise en ligne sur le site internet de la collectivité, publipostage, boîtage, etc.) de façon à les rendre exécutoires.
- Dans le cadre d'une nouvelle adhésion, prendre en charge l'inventaire initial et l'étiquetage.
- Le cas échéant, constater le non-respect des clauses du marché par le titulaire, en lien avec le SDESM pour les modalités d'application des pénalités prévues au marché.

ARTICLE 9. Propriété et utilisation des données recueillies par le groupement

Chaque membre du groupement est propriétaire des données qu'il a financées et recueillies dans le cadre de la mise en œuvre du marché. Il est également propriétaire des mises à jour ultérieures à l'entrée en vigueur du marché.

Les membres du groupement partagent avec le SDESM, en vertu de son rôle de coordonnateur, les droits de reproduction, de représentation, d'exploitation, d'adaptation, d'arrangement, de distribution et de location des données recueillies dans le cadre du marché ou après mises à jour, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10. Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention constitutive doit être approuvée dans les mêmes termes par chacun des membres du groupement, sous la forme d'un avenant signé conjointement avec le coordonnateur.

ARTICLE 11. Compétence et résolution des litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Melun. En cas de différend, les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

ARTICLE 12. Signature

Pour le coordonnateur

Le président du SDESM

Pierre YVROUD


Pour le membre

DATE : 17/04/2026

Le Maire

(Prénom et Nom)

La Maire
Vanessa PIEL



Annexe n°1 : Fiche de renseignements

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.16
Objet	: SDESM : Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027 – 2030
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe.

Considérant que la commune d'Achères-la-Forêt est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune d'Achères-la-Forêt a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme
Vanessa PIEL, Maire



République française
Département de Seine-et-Marne
Commune d'Achères-la-Forêt

Conseil municipal du 17 avril 2026

Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « *qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) constitue un service public essentiel de proximité, qui justifie que cette compétence soit exercée par les collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités, syndicats techniques), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;
- Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;
- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie au niveau départemental.

ESTIME :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Extrait du Conseil municipal du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Étaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, DE FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, COUVIGNOU Thierry, LOZÉ Patrice, POITAU Guislain, MARTIN Jean-Philippe, COTTÉ Fabienne, LEJAL Sandra, MAILLARD Caroline, PEDEL Jérémy, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe, MACAUX Elisabeth

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	31/03/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	24/04/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Caroline MAILLARD

Délibération numéro	: COM 20260417.17
Objet	: SDESM : Motion relative au projet de loi Décentralisation
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.2224-31 et L5711-4 ;

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.322.4 et L.432-4 ;

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, modifiée en 1930 ;

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Considérant la volonté du gouvernement de soumettre aux débats des parlementaires un projet de loi de décentralisation exprimant la volonté de confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) ;

Considérant que cette orientation est surprenante alors que la région est déjà désignée comme collectivité cheffe de file en matière de transition énergétique et écologique depuis la loi MAPTAM de 2014 ;

Considérant que la notion de « chef de file » ne présage en rien d'un éventuel transfert des compétences d'AODE (électricité et gaz) aux départements, dont les attributions doivent être obligatoirement prévues par la loi depuis la suppression de la clause générale de compétence ;

Considérant que le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie relève du bloc communal et plus particulièrement des syndicats d'énergie organisés à la maille départementale ;

Considérant que les syndicats d'énergie disposent de ressources financières affectées et destinées à financer le contrôle des concessionnaires et les travaux sur les réseaux (renforcement et enfouissement des réseaux électrique basse tension), pour assurer une desserte de qualité minimale en tout point du territoire, ces travaux permettant au réseau de s'adapter aux aménagements de l'espace public et aux nécessaires adaptations face aux phénomènes météorologiques extrêmes ;

Considérant que la part départementale de l'accise sur l'électricité, perçue par les départements, sert davantage à financer des dépenses dépourvues de lien avec les réseaux énergétiques (financement des prestations sociales, des routes et des collèges) ;

Considérant qu'il est à craindre que les ressources financières des AODE (part communale de l'accise sur l'électricité, redevance versée par les concessionnaires) qui seraient affectées aux départements en qualité de chefs de file des réseaux, en s'agrégeant aux autres recettes départementales qui subissent périodiquement des érosions (exemple des évolutions erratiques des droits de mutation à titre onéreux), servent à équilibrer les budgets départementaux, sans être affectées aux réseaux d'énergie ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont très majoritairement signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

Considérant que ces contrats de concession sont le fruit de discussion locales qui ont permis d'y inscrire des enjeux de territoire en proximité : qualité de la fourniture d'électricité, renouvellement des ouvrages incidentogènes, transition énergétique et écologique, ... pris en compte dans les schémas directeurs des investissements et les plans pluriannuels des investissements annexés auxdits contrats de concession ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont des structures locales de projets, plus agiles que les départements et qu'un transfert de leurs activités engendrerait une lourdeur importante pour l'action publique et la prise de décision, préjudiciable au

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 077-217700012-20260417-COM2026041717-DE

développement des territoires, au soutien à la transition énergétique, à la mobilité décarbonée et à la qualité de desserte en énergie ;

Considérant le rôle des syndicats d'énergie dans le soutien aux politiques valorisant les réseaux de chaleur et de froid) en qualité de co-financeurs et de maîtres d'ouvrage ;

Considérant le rôle des syndicats d'énergie, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, dans l'accompagnement à l'électrification des usages, enjeu majeur de la transition énergétique ;

Considérant qu'outre les fonctions exercées par les syndicats d'énergie au titre de leurs rôles d'AODE (électricité, gaz), ces derniers exercent également d'autres compétences, reconnues par la loi et inscrites dans leurs statuts de syndicats mixtes à la carte : mobilité décarbonée (pour le déploiement de réseaux publics d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques), exploitants de réseaux de chaleur et de froid, exploitants d'installations de production d'énergies renouvelables, éclairage public, etc ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions à l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion proposée par la FNCCR et le SDESM.
- **AUTORISE** monsieur / madame le maire à transmettre cette délibération ainsi que la motion à monsieur le Premier Ministre pour lui rappeler le rôle exercé par les AODE et les syndicats d'énergie.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 24/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet d'Achères-la-Forêt, le 24/04/2026

Pour extrait conforme,
Vanessa PIEL, Maire

